

Rapport

Les migrants européens dans la cité

Conférence citoyenne

Avis et propositions des membres

Mars 2015 – Mars 2016



Sommaire

Avant-propos.....	5
Préambule.....	8
1 CE QUE NOUS CONSTATONS.....	13
1.1 Sur le « vivre ensemble ».....	14
1.1.1 Quelques chiffres : de qui parle-t-on ?.....	14
1.1.2 Une cohabitation parfois très difficile entre riverains et habitants des terrains.....	14
1.1.3 Peu de dialogue entre habitants d'un même territoire.....	15
1.1.4 Une difficile caractérisation des situations illégales.....	15
1.1.5 Le rôle de la langue : 1 ^{er} outil de communication et d'intégration.....	16
1.1.6 Une absence de politique publique.....	16
1.1.7 L'enjeu culturel.....	17
1.1.8 L'importance de la reconnaissance.....	17
1.2 Sur l'accès aux droits fondamentaux.....	17
1.2.1 Des ressources faibles.....	17
1.2.2 Un accès à la santé difficile.....	18
1.2.3 Un quotidien difficile pour l'ensemble des acteurs.....	19
1.2.4 Une large scolarisation des enfants au primaire mais difficile à partir du collège.....	19
1.2.5 Les discriminations subies.....	21
1.3 Sur l'accompagnement vers l'autonomie.....	21
1.3.1 L'emploi : point de départ vers l'accès au droit commun et l'autonomie.....	21
1.3.2 Quelques dispositifs d'accompagnement vers l'emploi existants.....	22
1.3.3 La diversité des attentes.....	23
1.3.4 Le projet de vie en France : une notion complexe.....	23
1.3.5 La contractualisation : une attente qui semble partagée.....	24
1.3.6 Le rôle clé de l'habitat dans l'intégration.....	24
1.3.7 Les accompagnements spécifiques au relogement : un public limité.....	24
1.3.8 La nécessité d'un accompagnement resserré.....	25
1.3.9 Le rôle des femmes.....	25
2 CE QUE NOUS PROPOSONS.....	27
2.1 Les préconisations transversales aux trois enjeux.....	28
2.1.1 La mobilisation des acteurs institutionnels.....	28
2.1.2 La mobilisation des acteurs associatifs et habitants.....	29
2.1.3 La nécessité d'un tiers ressource – Facilitateur.....	30

2.1.4	La formalisation d'engagements réciproques.....	30
2.1.5	L'amélioration des conditions de vie des familles.....	31
2.2	Pour le « vivre ensemble ».....	32
2.2.1	Améliorer le dialogue.....	32
2.2.2	Développer des temps de partage.....	33
2.2.3	Améliorer le traitement des déchets.....	33
2.2.4	Travailler sur les préjugés et les représentations	34
2.3	Pour l'accès aux droits fondamentaux.....	34
2.3.1	Renforcer la scolarisation.....	35
2.3.2	Poursuivre et développer les actions autour de la santé	36
2.4	Pour accompagner vers l'autonomie	36
2.4.1	Améliorer l'accès à l'emploi.....	36
2.4.2	Développer l'apprentissage du français.....	37
	Conclusion.....	38
	Annexes.....	40
4.1	Lettre de mission du maire	40
4.2	Règles du jeu	42
4.3	Calendrier de la conférence.....	43
4.4	Circulaire interministérielle du 26/08/2012	45
4.5	Revue de presse	52
4.6	Annexes jointes (sur CD).....	63
4.6.1	Documents de cadrage,.....	63
4.6.2	Documentation remise aux participants.....	63
4.6.3	Comptes rendus des séances,	63
4.6.4	Comptes rendus des visites de terrain,.....	63
4.6.5	Rapport final.	63

Avant-propos

Qu'est-ce qu'une conférence citoyenne ?

Une conférence citoyenne est un dispositif ponctuel de démocratie participative qui consiste à confier à un groupe d'habitants, habituellement non spécialistes d'une question mais représentants de la population d'un territoire dans sa diversité, le soin de donner un avis collectif sur un enjeu d'intérêt général.

L'avis ainsi produit a vocation à éclairer la décision publique par la formulation de préconisations citoyennes.

Après une première expérience sur le sujet des rythmes scolaires en 2014, il s'agit du deuxième dispositif de ce type mis en place à Rezé.

Le sujet traité

Le présent document constitue l'avis des personnes sollicitées par la Ville de Rezé pour participer à la « conférence citoyenne sur les migrants européens dans la cité » mise en place le 25 mars 2015.

Le souhait de lancer cette conférence a été déclenché par une situation inacceptable : le développement sur la commune de la misère en bidonvilles, suite à l'arrivée de populations venues notamment de Roumanie. La lettre de mission du maire, remise aux participants lors de la première séance,¹ leur a confié trois objectifs :

- Réaliser un état des lieux pour mieux connaître et mieux comprendre les situations (histoire, culture, acteurs,...),
- Travailler à la création d'un lien serein notamment entre les riverains et les populations en occupation illicite,
- Proposer des solutions pour remédier aux situations d'habitat indigne et favoriser l'insertion de ces populations.

Concernant le sujet traité, les membres de la conférence citoyenne ont souhaité rappeler la qualité de *ressortissants de l'Union Européenne* des publics concernés. Principalement originaires de Roumanie, ils bénéficient du principe de libre circulation défini par les traités². Selon ce principe, tout citoyen européen peut, depuis l'abolissement des frontières entre les 28 états membres, se déplacer librement dans l'espace européen pour voyager, étudier, travailler et résider. Il ne s'agit donc pas dans ce cadre réellement de « migrants » au sens strict puisque qu'ils disposent de la citoyenneté européenne.

Les membres ont également souhaité rappeler la nécessité de ne pas faire d'amalgames entre *gens du voyage* et *Roms*. Si les premiers sont des citoyens français ayant choisi un mode de vie itinérant, les seconds sont le plus souvent des ressortissants roumains ou bulgares et sont contraints à la mobilité par la précarité de leur situation. Par ailleurs, l'obligation des communes de mettre en place des aires d'accueil pour les gens du voyage (depuis 2002³) ne s'applique pas aux ressortissants de pays étrangers.

¹ Voir lettre de mission en annexe 4.1

² Article 26 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)

³ La Loi « Besson » du 5 juillet 2000 rend obligatoire, pour les communes de plus de 5000 habitants, l'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage (les communes avaient 2 ans pour se mettre en conformité).

La composition de la conférence

La présidence de la conférence a, pour en assurer son indépendance, été confiée à une personne issue de la société civile. Trois élus de la municipalité en ont assuré la vice-présidence : l'adjoint au dialogue citoyen, l'adjoint aux solidarités et l'adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique.

Un appel à volontaires a été réalisé auprès des membres des instances de participation de la Ville (conseil consultatifs de quartier et conseil économique et social communal) avec pour objectif de proposer à des personnes non spécialistes du sujet de s'en saisir pour apporter leur regard citoyen.

Afin de compléter ce regard par des éclairages spécifiques, un riverain, une habitante d'un terrain de Rezé et une personne ressource ayant une bonne connaissance du sujet (notamment des enjeux culturels) ont également été intégrés à la conférence.

Enfin, pour s'assurer d'une représentation de la diversité des points de vue sur la question, quatre personnes ont été désignées par les groupes politiques représentés au Conseil municipal.

L'organisation des travaux

Lors de la séance d'installation, les membres se sont accordés sur quelques « règles du jeu » du travail en commun⁴.

Les participants se sont réunis à quinze reprises entre le 25 mars 2015 et le 31 mars 2016 pour des séances plénières consacrées à des auditions d'acteurs et à des échanges entre participants. Des visites sur les terrains ont également été organisées ainsi que deux ateliers dans le cadre de la finalisation du présent rapport. Le partage de différents documents a enfin permis d'alimenter les réflexions menées⁵.

Les services de la Ville ont également été mis à contribution : le service dialogue citoyen pour l'accompagnement de la conférence (méthodologie, comptes rendus, sollicitation d'intervenants, organisation logistique,...) et les directions thématiques concernées (direction des solidarités, de la réglementation et de l'éducation) pour la production de contenus et la présentation des actions menées par la Ville. La direction générale adjointe à la cohésion sociale et à la vie locale a enfin assuré le pilotage du dispositif.

⁴ Voir annexe 4.2

⁵ Voir annexes 4.6.2

Participants à la conférence citoyenne

Nous,

- *Alain Guiné*, président de la conférence
et
- *Edmond Bertreux*,
- *Colette Boinot*,
- *Jacques Coste*,
- *Chantal Deletang*,
- *Rosemary Déramé*,
- *Simena Dumitru*,
- *Lydia Fonteneau*,
- *Jacques Frémont*,
- *François Gros*,
- *Gérard Guérin*,
- *Madeleine Guillou*,
- *Michel Le Brigand*,
- *Oxana Le Guidec*,
- *Eric Lepiller*,
- *Yves Madeline*,
- *Patricia Mompelat*,
- *Jacky Petiz*,
- *Bernard Quénea*,
- *Martine Renevier*,
- *Odette Robert*,
- *Marie Tenailleau*,
- *Véronique Vignaud*,

adressons collectivement aux élus de la Ville de Rezé les avis et préconisations suivants.

Préambule

Remerciements

Nous tenons à remercier la municipalité pour l'organisation de cette conférence citoyenne sur un thème difficile mais qui concerne chacun d'entre nous. L'application d'une forme de « moratoire » sur les expulsions pendant la durée de la conférence a également contribué à la sérénité des travaux et à l'apaisement des relations entre habitants des terrains et riverains.

Nous tenons également à remercier toutes celles et ceux qui ont accepté de « jouer le jeu » pendant cette période pour participer à cet apaisement.

Nous souhaitons enfin remercier l'ensemble des personnes auditionnées au sein de la conférence, les habitants et habitantes qui nous ont chaleureusement accueillis sur les terrains ainsi que les services de la Ville pour leur accompagnement et tout particulièrement Lucie Gineau pour la qualité de ses comptes rendus.

Les fondamentaux de la conférence

Un statu quo inacceptable

Nous avons partagé, dès les premières séances, le constat de l'impossibilité de faire perdurer une situation contraire au respect de la dignité humaine. La présence de bidonvilles sur notre territoire, au XXIème siècle, doit nous interpeller et nous avons l'obligation, pour les personnes qui y vivent mais également pour les riverains, de travailler sur des solutions d'amélioration de la situation.

Cette dernière n'est pas nouvelle : certaines familles sont en effet présentes sur la commune ou l'agglomération depuis de nombreuses années. L'absence de politiques publiques et les expulsions régulières ont conduit à l'impossibilité de développer des accompagnements dans la durée pour les familles et ont contribué à la pérennisation de leur précarité. Si des actions ont été engagées (domiciliations, scolarisation des enfants, médiation sanitaire, etc...), elles restent aujourd'hui insuffisantes.

L'écoute de l'ensemble des parties

Au regard de la complexité du sujet qui nous a été confié, nous avons tenu à recueillir le point de vue d'une diversité d'acteurs : institutions, associations, riverains, etc... Nous avons également souhaité aller sur le terrain à la rencontre des familles pour tenter de mieux comprendre la situation, tenter d'aller au-delà de nos préjugés.

Une responsabilité collective

Si la Ville a évidemment un rôle à jouer dans l'accueil des familles sur son territoire, elle ne pourra agir seule. L'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs mais aussi individuels doivent être impliqués. Il est par ailleurs également de notre responsabilité, en tant que citoyen, de pouvoir contribuer à l'accueil de ces populations en difficultés. Deux niveaux de mobilisation doivent donc dans ce cadre être pris en compte :

- Institutionnel, par la mise en place d'une coordination et d'un pilotage entre les services de l'Etat et les collectivités parties prenantes,
- Associatif et citoyen, par la constitution d'un collectif constitué de bénévoles associatifs et individuels pour le suivi d'actions sur le terrain.

Un objectif : le droit commun

Si un accompagnement spécifique doit être développé pour permettre aux familles d'accéder à l'autonomie, nous considérons **qu'il doit être limité dans le temps**. L'intégration du droit commun pour le logement, l'emploi, la santé, etc. doit constituer un objectif à atteindre. Cet objectif, s'il est ambitieux, nous semble absolument nécessaire pour éviter une marginalisation des familles et pour ne pas faire porter aux collectivités de façon permanente, le coût important que représente un accompagnement.

La circulaire du 26 août 2012 relative à « l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites »⁶ rend obligatoire la conduite de diagnostics auprès des familles, préalablement à une expulsion. Les critères de ce diagnostic peuvent constituer une première étape à atteindre dans ce chemin vers le droit commun : la scolarisation effective des enfants, la maîtrise de la langue, l'insertion professionnelle et l'absence d'antécédents judiciaires graves.

La réciprocité des engagements : droits et devoirs

Le principe d'un contrat entre « accueillants » et « accueillis » est apparu très rapidement comme un préalable nécessaire au développement d'actions d'accompagnement. Nous considérons que la réciprocité des engagements est un facteur clé dans la réussite des actions qui seront menées. L'évolution de la situation suite au moratoire et au lancement de la conférence montre bien l'impact de la mise en œuvre de ce principe. Si la collectivité s'engage auprès des familles pour améliorer leurs conditions d'accueil, ces dernières devront également s'engager dans des démarches d'insertion et respecter les règles du jeu qui seront fixées. En l'absence d'engagements de leur part, la collectivité n'aura pas de son côté la responsabilité d'en assurer l'accueil.

Au-delà de ce contrat, le respect du droit républicain par l'ensemble des parties est évidemment un principe essentiel à réaffirmer : accès aux droits fondamentaux (santé, éducation,...) et respect des lois (lutte contre la criminalité et la délinquance).

Conscients qu'il s'agit d'un processus à construire, nous insistons sur la nécessité de travailler avec pédagogie et dans la durée sur le sujet. Les règles devront dans ce cadre être régulièrement rappelées aux différents acteurs : occupants des terrains mais également habitants, riverains et services.

La lutte contre les préjugés

L'audition de nombreuses parties prenantes nous a permis de mieux comprendre la complexité des situations et de travailler sur nos propres représentations. « Mieux se connaître pour mieux se comprendre » nous semble donc absolument nécessaire pour travailler sur l'amélioration du vivre ensemble. Notre culture n'étant ni universelle ni figée, faire « un pas de côté » apparaît dans ce cadre nécessaire pour aller à la rencontre de l'Autre. L'importance du dialogue doit dans ce cadre être soulignée.

La singularité des situations entre terrains et entre familles doit également être prise en compte pour éviter les généralités. Nous souhaitons insister sur le fait que la diversité des histoires, parcours de vie, comportements,... est un principe inhérent à la qualité d'être humain, et ce, au-delà des différences culturelles.

Interrogations et ressentis

Un processus formateur

Intéressés par le sujet mais pour la plupart non spécialistes, nous avons, à travers les auditions, rencontres de terrain et échanges au sein du groupe, pu mieux comprendre un sujet pourtant complexe. L'implication de

⁶ Voir annexe 4.4

l'ensemble des participants jusqu'à la fin de la démarche montre l'intérêt de créer ces occasions de réflexion et de débat entre citoyens.

La difficulté de rencontrer l'ensemble des acteurs

La conférence n'a malheureusement pas pu, dans le cadre de ses travaux, rencontrer l'ensemble des parties prenantes. La réserve de plusieurs partenaires, notamment institutionnels au regard du principe d'égalité de traitement (refus de stigmatisation d'une population spécifique) les a conduits à ne pas répondre à nos sollicitations. C'est le cas par exemple de L'Éducation nationale ou des services de police et de gendarmerie qui auraient pu nous apporter des compléments d'information importants dans le cadre de nos réflexions.

La crainte de l' « appel d'air »

La question de l'arrivée potentielle de nouvelles populations, renforcée par l'engagement de la Ville dans un processus d'accompagnement, est revenue de manière régulière dans nos réflexions. Nous avons, dans le cadre de nos préconisations, développé deux pistes pour limiter cet appel :

- A court terme : une fermeté de la collectivité vis-à-vis de nouvelles arrivées et la coordination d'une politique d'accueil à l'échelle métropolitaine,
- À plus long terme : des politiques publiques d'accueil à l'échelle régionale, nationale et internationale qui tiennent compte des règlements européens⁷.

Quelles limites ?

Jusqu'où la collectivité peut-elle/ doit-elle aller dans ce qu'elle peut exiger des familles ? Quel équilibre maintenir entre accompagnement vers l'intégration et respect des cultures d'origine et de la vie privée (exemple des maternités et mariages précoces, mendicité) ? Jusqu'où le traitement de situations spécifiques peut conduire à adapter ou remettre en cause le cadre existant (accepter la présence temporaire de bidonvilles sur le territoire) ? L'audition de plusieurs acteurs porteurs de projets d'accompagnement nous a conduits à prendre conscience de la nécessité d'une forme d'adaptabilité dans le cadre de la loi.

Le contexte socio-économique

La question de la faisabilité financière des propositions dans un contexte de contraintes fortes sur les budgets des collectivités a été posée à de nombreuses reprises. Nous avons tenté d'en tenir compte dans le cadre de nos préconisations en privilégiant des actions réalistes.

Par ailleurs, d'autres populations actuellement en situation de précarité doivent également pouvoir être accompagnées. Les actions engagées devront dans ce cadre être expliquées (contreparties attendues, caractère temporaire,...) et pourquoi pas pour certaines d'entre elles être ouvertes à d'autres publics en difficultés.

Méthodologie de travail

Les étapes

- Mars-septembre : information préalable sur le sujet et audition des principales parties prenantes (Roms et riverains). L'objectif de cette séquence était de partager un socle d'informations communes,
- Octobre-décembre : auditions d'acteurs intervenant sur des thématiques identifiées lors de la première phase (santé, emploi, éducation,...),
- Décembre : synthèse des interventions et structuration du rapport (enjeux à traiter/ plan),

⁷ Voir l'Article 26 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) sur la libre circulation des ressortissants de l'UE évoqué en avant-propos.

- Janvier : apports d'expériences extérieures pour amorcer le travail d'écriture des préconisations,
- Février-mars : élaboration des préconisations et écriture du rapport.

Les auditions menées (*ordre Chronologique*)

- Fanny Bordeianu, médiatrice sanitaire à Médecins du Monde,
- Jean-Yves Cochais, directeur général adjoint cohésion sociale et vie locale,
- L'association Saint Benoit Labre : Jean-Claude Laurent, directeur général / Nicolas Ledeuil, coordinateur / Emmanuelle Fieyre, adjointe de direction,
- Maurice Boisson, François Guillement et Thomas Raffin : riverains de Norkiouse, Basse-Ile et Trentemoult,
- L'association Ame Sam : Frédéric Barbe, Jacques Vève, Nadine Pérès, Annick Plou, Lola Philippe, Véronique Burgaud et Edwige Boutet,
- Rencontres d'habitants des terrains situés rue de la Basse-Ile,
- Louis Souchal, directeur général délégué à la cohésion sociale et aux territoires pour Nantes et Nantes Métropole,
- Marie Le Thiec, directrice de l'éducation à la Ville de Rezé,
- Thierry Chouquet, principal du collège Allende,
- Aurélia Becuwe, habitante de Rezé et enseignante à Château Nord,
- Véronique Huqueleux, psychologue transculturelle au CHU de Nantes,
- Catherine Thiberge, vice-présidente du centre socioculturel Loire et Seil,
- Frédérique Perret, directrice de la réglementation et de la tranquillité publique à la Ville de Rezé,
- Rencontres d'habitants du terrain des Sablières,
- Delphine Berthelot, directrice des solidarités à la Ville de Rezé,
- Frédéric Faucon, enseignant allophone,
- Stéphanie Brunet, Mission locale - Maison de l'emploi Rezé Pont-Rousseau,
- Georges Felouzis, directeur du centre communal d'action sociale de Gardanne,
- Dominique Raimbourg, député de la 4^{ème} circonscription de Loire-Atlantique,
- Sébastien Bécoulet, sous-préfet délégué à la politique de la ville, emploi et cohésion sociale.

Les thèmes de réflexion

Trois enjeux principaux ont été identifiés dans le cadre des réflexions menées :

- Permettre le **vivre ensemble** : une cohabitation apaisée dans le respect des uns et des autres. Cette question, identifiée comme centrale par les membres de la conférence, englobe des problématiques spécifiques comme la gestion des déchets, la sécurité, ou les incivilités mais recouvre également les notions de dialogue et d'interconnaissance à développer (temps de rencontre, lutte contre les préjugés,...),
- L'accès aux **droits fondamentaux** : remédier aux situations d'habitat indigne, permettre l'accès à la santé, l'éducation,...
- Travailler sur l'**autonomie** des personnes : accompagnement vers l'emploi, contractualisation, habitat,...L'acquisition de cette autonomie est-elle envisageable? Quels moyens mettre en œuvre (médiation, accompagnement social,...)? Les propositions d'intégration correspondent-elles aux attentes de toutes les familles? Ont-elles toutes un projet de vie pérenne en France?

La présente restitution de nos réflexions s'articule autour de ces trois enjeux.

PARTIE 1 - CE QUE NOUS CONSTATONS

- 1-Sur le « vivre ensemble »,
- 2- Sur l'accès aux droits fondamentaux,
- 3- Sur l'accompagnement vers l'autonomie.

PARTIE 2- CE QUE NOUS PROPOSONS

- 1- Les préconisations transversales aux trois enjeux,
- 2- Pour le « vivre ensemble »,
- 3- Pour l'accès aux droits fondamentaux,
- 4- Pour accompagner vers l'autonomie.

1

CE QUE NOUS CONSTATONS

1.1 Sur le « vivre ensemble »

1.1.1 Quelques chiffres : de qui parle-t-on ?

L'évaluation du nombre de personnes résidant actuellement sur le territoire rezéen s'est avérée particulièrement complexe. La circulaire du 26 août 2012 relative à « l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites »⁸ rend obligatoire la conduite de diagnostics auprès des familles, préalablement à une expulsion. Toutefois, toutes les familles actuellement présentes sur le territoire de Rezé ne sont pas sur des terrains soumis à évacuation. Par ailleurs, les mouvements réguliers de populations entre les sites de l'agglomération et les allers retours avec le pays d'origine rendent un recensement exhaustif et précis très délicat à mettre en œuvre.

En l'absence de recensement précis, nous avons cependant pu prendre connaissance des données collectées par les services municipaux dans le cadre de leurs relations avec les familles : direction de la réglementation (visite hebdomadaire d'agents sur les terrains), direction des solidarités (domiciliations et attributions d'aides du centre communal d'action sociale) et direction de l'éducation (inscriptions dans les écoles publiques).

Environ 70 caravanes sont actuellement réparties sur quatre sites : 1 terrain aux Sablières, 2 terrains rue de la Basse-Île et 1 terrain boulevard Schuman (Ragon). Par ailleurs, 149 adultes étaient domiciliés au CCAS au 31 décembre 2015 et environ 36 groupes familiaux recensés (personnes portant le même nom de famille). Enfin, 44 enfants étaient inscrits dans des écoles primaires de la ville en 2015.

À l'échelle nationale, les Roms représentent une faible part des migrants : sur 200 000 entrées de migrants/an et 60 000 départs, 3% sont Roumains dont 300 Roms. La population rom vivant en France est estimée à environ 17 000 personnes dont **1469 sur l'agglomération nantaise**⁹. Les Villes situées à l'intérieur du périurbain sont particulièrement « attractives » car bien desservies en transports en commun et disposant d'espaces libres.

Le décalage entre le nombre de personnes qu'il faudrait réellement accueillir et l'ampleur du sujet dans les débats de société nous a interrogés à plusieurs reprises. Le sentiment d'« envahissement » semble en partie lié aux allers retours fréquents des familles chez leurs proches restés en Roumanie et à la visibilité, sur l'espace public, de ces populations.

1.1.2 Une cohabitation parfois très difficile entre riverains et habitants des terrains

Nous avons constaté, au fil des auditions et rencontres de terrain, que les difficultés de cohabitation rencontrées étaient en partie liées au mode de « survie » des familles : ferrailage, récupération, mendicité, etc. Un cycle semble se mettre en place lors de nouvelles arrivées. Si le voisinage semble dans un premier temps accepter la situation voire développer de la compassion vis-à-vis des familles (dons de denrées alimentaires et de vêtements), ces premières réactions laissent parfois la place dans un second temps à de l'antipathie voire du rejet. Les difficultés quotidiennes liées à la proximité d'un bidonville : présence de déchets, problèmes d'hygiène, feux de plastique, etc. participent à ce phénomène. Ces difficultés ont par ailleurs un impact sur l'image et l'attractivité d'un quartier.

⁸ Voir annexe 4.4

⁹ Source Délégation Interministérielle à l'Habitat et au Logement - DIHAL - 2014

Nous constatons que la situation est aujourd'hui insatisfaisante pour l'ensemble des parties : habitants des terrains mais également riverains. Les conditions de vie dégradées peuvent en effet générer des tensions fortes sur l'ensemble du quartier.

Nous constatons enfin que les acteurs (collectivité, police, gendarmerie,...) sont aujourd'hui, la plupart du temps, sans solutions pour remédier à ces situations.

1.1.3 Peu de dialogue entre habitants d'un même territoire

Nous avons constaté qu'il n'existe actuellement que peu de lieux de rencontre entre les familles habitant les terrains et les « autres habitants » de Rezé. Cette absence d'échange entretient un climat de méfiance et de peurs entre les parties. Un sentiment semble dans ce cadre partagé : la méconnaissance de *« ce qui se passe sur les terrains »*.

Nous avons par ailleurs pu constater les impacts positifs des temps de partage entre habitants (préparation du pain par les femmes pour la Fête de la musique, les Régates de Trentemoult,...) : évolution des regards, reconnaissance mutuelle,...

Les rencontres sur le terrain organisées dans le cadre de la conférence ont été très appréciées par les habitants des terrains pour qui il était important de bien recevoir ces *« gens venus pour les comprendre »*.

Concernant **le dialogue entre les habitants des terrains et la Ville**, la domiciliation assurée par la Ville depuis 2014 (obligation de la Loi ALUR –Accès au Logement et Urbanisme Rénové- du 24 mars 2014) est une opportunité de création de liens entre les familles et l'institution. Les agents de la direction de la réglementation de la Ville qui passent toutes les semaines sur les terrains créent également peu à peu des liens avec les familles. Ils relèvent que les habitants sont demandeurs de contacts.

Nous constatons enfin que l'installation d'un campement crée rapidement une situation difficile pour les riverains du quartier qui voient leur cadre de vie et la qualité de vie se dégrader sans parvenir à obtenir l'intervention de la municipalité et des forces de l'ordre pour contenir la situation. Ils subissent directement l'installation des bidonvilles et leurs conséquences au quotidien. Ils sont pour certains condamnés à subir ces dégradations sans pouvoir agir surtout quand cette situation dure depuis 10 ans (âge avancé, perte d'attractivité du secteur,...) ce qui ne contribue pas vraiment au dialogue entre les riverains et les Roms.

1.1.4 Une difficile caractérisation des situations illégales.

Au-delà de l'occupation d'une propriété privée, l'évaluation de l'ampleur des actes et activités illégales générées par les populations concernées, semble délicate.

Plusieurs constats peuvent cependant être relevés : des faits de petite délinquance (vols dans des containers de vêtements, vols de denrées alimentaires en supermarchés,...) semblent avérés. Les faits de grande délinquance semblent plus difficiles à qualifier mais la présence de voitures coûteuses sur certains terrains interrogent sur certaines sources de revenus.

La difficulté, pour la conférence, d'auditionner les services de police et de gendarmerie n'a pas permis de quantifier précisément ces éléments et de les vérifier.

La situation semble s'être pacifiée depuis l'expulsion du terrain du 110 rue de la Basse-Ile où certains individus délinquants avaient été identifiés.

Les services de la Ville n'ont pas, à leur niveau, connaissance de faits de grande délinquance avérée liés aux occupations de terrains. Il semble par ailleurs que le moratoire a eu des impacts plutôt positifs sur la réduction des actes de petite délinquance autour des terrains.

Globalement, nous constatons sur le sujet de la délinquance, l'existence de discours opposés. La conférence s'est régulièrement interrogée sur les raisons de cet écart. Une objectivation des données pourrait peut-être permettre d'avancer sur ce sujet.

Enfin, nous avons pu constater que là où un accompagnement était organisé par des associations (par exemple par Ame Sam et Médecins du Monde aux Sablières), les difficultés liées à la délinquance semblaient moindres par rapport à d'autres sites. L'amorce d'un dialogue semble dans ce cadre participer à l'apaisement des situations.

1.1.5 Le rôle de la langue : 1^{er} outil de communication et d'intégration

Nous avons pu constater le faible niveau de maîtrise du français pour de nombreux adultes. Cette barrière de la langue est identifiée comme un frein important à la communication et donc à l'intégration des familles sur le territoire.

- ↳ Quelques chiffres issus du diagnostic préalable de 2015 (réalisé dans le cadre de la circulaire du 26 août 2012 à l'échelle du département¹⁰) :
- 61% des majeurs n'ont pas de maîtrise ou des notions rudimentaires,
 - 18 % ont un niveau de français qui permet quelques échanges,
 - 20% ont une maîtrise de l'oral mais peu de l'écrit.

Les cours mis en en place par des acteurs associatifs semblent cependant avoir des difficultés à mobiliser des participants et à vivre dans le temps. N'ayant pas connaissance du contexte et des modalités précises de mise en œuvre de ces actions, nous n'avons pas pu identifier précisément les raisons de ces difficultés. Réunir les conditions d'une mobilisation dans la durée nous semble cependant être un enjeu important dans le cadre du développement de nouvelles actions et de leur suivi.

Les enfants et les jeunes qui ont été scolarisés maîtrisent globalement le français à l'oral. S'ils utilisent par exemple la langue romani pour échanger avec leurs parents, ils ne parlent parfois plus roumain. Ils rencontrent cependant plus de difficultés pour la lecture et l'écriture.

Si le niveau de maîtrise du français des adultes est faible, les efforts réalisés pour l'apprentissage de la langue, en particulier des femmes nous semblent à noter.

1.1.6 Une absence de politique publique

Nous avons constaté l'absence de politique publique claire et affirmée concernant l'accueil des Roms sur notre territoire. Si des actions publiques ont été mises en place en réponse aux arrivées (collecte des déchets, accompagnement social de quelques familles, aides facultatives du CCAS,...), le sens, les objectifs visés par ces actions sont aujourd'hui peu lisibles et elles restent insuffisantes. Ce manque de lisibilité a entraîné de la

¹⁰ 16 sites diagnostiqués sur 6 Communes : 459 personnes rencontrées (175 ménages/142 individuels – 263 majeurs/196 mineurs).

défiance et de l'insécurité pour l'ensemble des acteurs : incompréhensions sur les procédures engagées, les délais et les dispositifs mis en place.

L'affirmation d'une politique publique nous semble nécessaire pour la compréhension et l'acceptation des actions menées par l'ensemble des parties (Roms, riverains, acteurs institutionnels, citoyens,...).

1.1.7 L'enjeu culturel

La rencontre avec l'« autre » peut être difficile dans la mesure où elle bouscule nos représentations et réinterroge notre propre culture. Notre culture, si elle peut nous sembler universelle, est le fruit d'une éducation, d'un environnement culturel et médiatique, d'un ensemble de comportements implicites appris dès la petite enfance. Elle impacte notre lecture du monde.

Les migrations impactent également les cultures d'origine et d'accueil. Ce phénomène peut créer des tensions (repli, peur d'une perte d'identité,...) et avoir des impacts sur les individus qui entrent dans un processus d'intégration (acculturation complète, repli identitaire ou attachement à des identités de « consolation, de remplacement »).

Certaines traditions sont par ailleurs perçues comme choquantes et constituent des points de crispation importants, en particulier quand des dispositifs d'accompagnement des familles sont mis en place. C'est le cas par exemple des mariages et maternités précoces ou encore de la place des femmes. Des évolutions semblent cependant s'engager : les nouvelles générations ayant vécu la majorité de leur vie en France s'approprient en effet peu à peu les codes de la culture d'accueil. Les femmes semblent également jouer un rôle clé dans cette transition.

1.1.8 L'importance de la reconnaissance

Les témoignages d'expériences extérieures nous ont permis d'identifier l'importance des signes de reconnaissance vis-à-vis des familles. Les rituels de réception en mairie mis en place ont permis de matérialiser une forme de respect, de mettre en place un véritable dialogue avec les familles qui sont souvent peu considérées dans leur pays d'origine.

L'accueil dont ont bénéficié les membres de la conférence lors des visites organisées sur les terrains montre l'importance de cette reconnaissance. Les familles étaient touchées par la démarche de dialogue engagée et très sensibles au fait que des notes soient prises voyant ainsi leur parole écoutée et prise en considération.

1.2 Sur l'accès aux droits fondamentaux

1.2.1 Des ressources faibles

L'un des 1^{ers} motifs de départ des familles vers la France est de pouvoir subvenir à leurs besoins primaires (alimentation, logement). La situation économique dégradée en Roumanie (fermetures d'usines) et la faiblesse des salaires ne leur permettent pas toujours d'assurer cette subsistance. Les discriminations à l'embauche dont ils font l'objet dans leur pays d'origine complexifient par ailleurs leur accès au marché du travail.

Arrivées en France, les familles ne disposent que de peu de revenus : les personnes arrivées après 2008 doivent cumuler 2 ans d'activité pour l'ouverture de droits à la Caisse d'Allocations Familiales ce qui n'est, au regard des

situations professionnelles, que très rarement le cas. Finalement, peu de ménages bénéficient dans ce cadre du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Une aide à la subsistance peut être versée, au cas par cas, par le conseil départemental (100 €/an/enfant). Les familles peuvent également bénéficier d'aides communales par le biais des CCAS.

À Rezé, des aides facultatives sont proposées aux familles :

- La gratuité des transports scolaires (pour les enfants et leurs accompagnateurs : 4 familles concernées),
- La prise en charge de la restauration scolaire (reste à payer 0,40€ par repas),
- La distribution de tickets laverie pour la période hivernale (126 adultes, 77 enfants et 14 enfants de moins de 3 ans concernés).

De l'aide alimentaire est enfin proposée par les associations (Restos du cœur, Secours populaire,...).

1.2.2 Un accès à la santé difficile

L'accès aux soins constitue l'un des motifs de départ de la Roumanie en raison des frais élevés, de la corruption (paiements supplémentaires non déclarés demandés par les médecins) et de la faiblesse de la couverture santé. Les indicateurs santé des populations roumaines et roms sont très inférieurs à ceux de la France : espérance de vie plus faible, mortalité infantile plus élevée, incidence de la tuberculose plus forte,...etc.. Certaines familles viennent en France plus particulièrement pour le traitement de pathologies lourdes. Cela représente environ 5% des familles enquêtées dans le cadre du diagnostic préalable.

Les freins rencontrés par les habitants des bidonvilles pour l'accès à l'ensemble des déterminants de la santé (éducation, ressources, accès aux services de santé, conditions de vie) ont des impacts négatifs.

Des évolutions positives sont cependant constatées quand les familles sont stabilisées. C'est par exemple le cas aux Sablières où la stabilisation des populations sur ce terrain a permis le développement d'actions de médiation sanitaire qui ont produit leurs effets : recours à la médecine de Ville plus fréquent, amélioration de la couverture vaccinale et de la couverture santé. A l'inverse, les expulsions ont un impact négatif sur la santé : perte de traitement, rupture de prise en charge, stress psycho-traumatique, etc.

La fragilité des populations migrantes en termes psychiques (repli, identités de « consolation ») est également à relever. La confrontation à une autre culture bouscule les repères et l'adaptation à un nouveau mode de vie peut être vécue difficilement par les individus.

Les conditions de vie indignes sont enfin l'une des premières causes des problèmes de santé rencontrés par les personnes habitant les terrains : problèmes de peau liés au manque d'eau, problèmes pulmonaires en raison de l'humidité de l'habitat et du froid, etc... Nous avons constaté, lors des visites de terrains, les attentes fortes des familles pour **l'amélioration de leurs conditions de vie**. Elles souhaitent, à court terme, pouvoir avoir accès :

- à l'eau courante (avec un système pour éviter les fuites d'eau générées par le ravitaillement sur les bornes à incendie),
- à un ramassage des déchets régulier,
- à l'électricité (de façon sécurisée).
- aux toilettes.

Les difficultés de mise en place d'un raccordement électrique liées à la sécurité et aux responsabilités en cas d'accident sont soulignées par la collectivité.

1.2.3 Un quotidien difficile pour l'ensemble des acteurs

Les conditions de vie dans les bidonvilles sont bien sûr inacceptables pour les personnes qui y vivent mais impactent également fortement le quotidien des habitants vivant à proximité : présence de déchets, fumées de plastique, problèmes de salubrité, mendicité,... Elles interpellent par ailleurs tout à chacun au regard des atteintes qu'elles constituent au droit fondamental de vivre dans des conditions dignes.

Le droit à un environnement de vie digne nous semble à réaffirmer dans ce cadre pour l'ensemble des parties.

1.2.4 Une large scolarisation des enfants au primaire mais difficile à partir du collège

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France et jusqu'à 16 ans¹¹. Elle concerne les parents ou représentants légaux qui doivent inscrire leurs enfants à l'école mais aussi les collectivités qui doivent organiser l'accueil des élèves.

Rezé respecte dans ce cadre ses obligations et scolarise dans les écoles publiques tous les enfants. 44 enfants inscrits en 2015 étaient répartis dans 5 écoles : Jean-Jaurès (Trentemoult), Port-au-blé et Plancher (Rezé-Hôtel de Ville), Ouche Dinier (Blordière) et Salengro (Pont-Rousseau). Cette répartition a pour objectif de privilégier les écoles où un suivi est déjà organisé par l'Éducation nationale et de permettre aux équipes d'accueillir ces élèves dans les meilleures conditions.

La scolarisation des enfants dans la perspective de leur assurer un avenir meilleur est un autre motif important de départ vers la France. Du côté des familles, l'obligation de scolarisation en primaire est dans ce cadre largement respectée.

Nous avons rapidement constaté que le bilan de l'intégration des enfants dans le système scolaire était très différent entre le primaire et le collège.

Au primaire

Les enfants sont peu scolarisés en maternelle et le sont généralement à partir du primaire. La domiciliation à la Ville permet de faire le lien rapidement avec les familles pour les diriger vers les services en charge de l'inscription des enfants. Une fois la barrière de la langue dépassée, l'intégration des enfants a lieu sans difficultés spécifiques. Le recrutement récent d'une animatrice périscolaire habitante d'un des terrains permet de faciliter les échanges entre enfants et le travail des autres animateurs (traductions, explication sur le contexte culturel). Du point de vue de la santé, l'accès à l'école permet par ailleurs aux enfants d'accéder à l'eau et aux sanitaires dont ils ne disposent pas chez eux.

Quelques éléments semblent cependant à travailler :

- des difficultés de communication avec certaines familles au moment de l'inscription à l'école : déperdition d'information et traduction qui repose parfois sur de jeunes enfants,
- la présence constatée lors des visites de terrain d'enfants non scolarisés car sans représentant légal sur le territoire (famille en Roumanie),
- un absentéisme spécifique, lié :
 - o aux conditions de vie (maladies, difficulté à maintenir les enfants propres en raison de l'état des terrains en particuliers en hiver),

¹¹ Ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959

- à la méfiance de certains parents vis-à-vis de l'école (faible vécu scolaire, inquiétude pour les enfants, réticences pour la scolarisation des plus jeunes,...),
- des difficultés scolaires importantes : les enfants, qui n'ont pour la plupart pas ou peu d'expérience scolaire en Roumanie sont, indépendamment de la maîtrise de la langue, en grande difficulté dans les apprentissages,
- la faiblesse des dispositifs d'accompagnement. Un enseignant référent missionné par L'Education nationale intervient une demi-journée par semaine sur les écoles accueillant des enfants allophones. Cela représente concrètement environ 2 heures/ semaine, ce qui semble insuffisant pour permettre aux enfants de « rattraper » le niveau exigé dans le cadre d'une scolarisation « classique ».

Au collège

Un fort absentéisme et de nombreux décrochages liés :

- aux tensions entre communautés et à la stigmatisation dont les jeunes font l'objet (entraînant un repli vers les pairs vis-à-vis d'un monde extérieur perçu comme violent),
- à l'inadaptation des dispositifs : faute de dispositifs spécifiques, les élèves sont orientés à la fin du primaire vers des classes SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptée) alors qu'ils n'ont pas forcément de troubles cognitifs,
- aux mariages coutumiers précoces (vers 14/15 ans),
- à la faible maîtrise du français en particulier à l'écrit. L'accompagnement des élèves allophones au collège est prévu pour une durée de 1 an ce qui semble insuffisant au regard des difficultés rencontrées par les élèves.

En complément des dispositifs mis en place par l'Education nationale, quelques élèves issus des terrains ont pu bénéficier d'action d'accompagnement de la Ville dans le cadre du Programme de Réussite Éducative¹². Des ateliers « allo/langage » ont été organisés à l'école primaire Salengro et au collège Allende, en partenariat avec l'Arpej (Association Loisirs-jeunesse de Rezé). Des actions qui restent pour l'instant insuffisantes.

De façon globale, la Loire-Atlantique semble peu dotée par rapport à d'autres territoires: le taux d'encadrement des élèves allophones est 10 fois moins important que la moyenne nationale alors que le département accueille de nombreuses familles de migrants.

Globalement, l'accès à de meilleures conditions de vie (logement chauffé, stabilité du lieu de vie) constitue un préalable. « *Devenir élève* » est en effet un objectif impossible à atteindre pour des enfants vivant en bidonville. L'absence de « vécu » scolaire des familles est également un élément de frein à l'appropriation des codes de l'école par les enfants.

Nous souhaitons souligner que ces préalables s'appliquent à la situation des enfants roms vivant en bidonville mais également à l'ensemble des enfants en situation de grande précarité (exemples dans le quartier du Château).

Sur la question spécifique des mariages précoces, nous constatons que le dialogue peut s'installer pour convaincre les familles (du marié et de la mariée) de prolonger la scolarité de la jeune fille jusqu'à ses 16 ans et aller parfois au-delà.

¹² Institué par la Loi de cohésion sociale du 2005, le PRE vise à prévenir les situations de rupture ou d'échec scolaire. La Ville mène dans ce cadre plusieurs actions d'accompagnement des élèves en difficulté scolaire en dehors des cours.

Nous souhaitons enfin insister sur le fait que les expulsions des terrains ont un impact négatif sur la scolarisation. Elles fragilisent en effet le travail engagé par les équipes enseignantes et le lien de confiance qui a pu se construire entre l'école et les familles entraînant ainsi le décrochage de certains élèves (perte de repères, des relations amicales,...).

1.2.5 Les discriminations subies

Les populations roms font l'objet de discriminations fortes dans leur pays d'origine pour l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à la **citoyenneté**. Ce phénomène constitue l'une des autres raisons de leur départ pour la France.

Nous constatons cependant que ces faits de discriminations perdurent dans le pays d'accueil : postures de méfiance de la part des habitants, poids des représentations, réticences de certaines entreprises à l'embauche, etc.

1.3 Sur l'accompagnement vers l'autonomie

1.3.1 L'emploi : point de départ vers l'accès au droit commun et l'autonomie

De nombreux acteurs auditionnés ont insisté sur l'impact de l'accès à l'emploi dans l'évolution des situations. L'exercice d'une activité professionnelle pendant 2 ans est en effet une première étape pour l'acquisition de droits sociaux, facilitant ainsi l'accès à un logement stable.

Cet accès au marché de l'emploi était jusqu'au 1^{er} janvier 2014 limité par l'application de mesures transitoires, dérogatoires au principe de libre circulation des travailleurs au sein de l'Union Européenne¹³. Des restrictions pouvaient en effet être appliquées aux ressortissants des pays récemment entrés dans l'Union (Roumanie et Bulgarie) : accès à une liste d'emplois limitée, demande d'autorisation et taxes à payer par l'employeur.

Les acteurs de l'emploi et de l'insertion constatent l'impact positif de la levée de ces mesures sur l'accès à l'emploi. Les pays ayant levé ces mesures plus tôt comme l'Espagne semblent par ailleurs avoir rencontré moins de difficultés d'intégration que la France.

Des expériences professionnelles semblent se développer depuis 2014 dans les secteurs du maraîchage (en particulier dans l'agglomération nantaise), de la propreté et des services à la personne. La création d'auto-entreprises de ferrailage, de récupération et de vente de vêtements, de produits roumains, etc. est également en augmentation.

- ↳ Quelques chiffres issus du diagnostic préalable de 2015 (réalisé dans le cadre de la circulaire du 26 août 2012 à l'échelle du département) :
- 1/3 des majeurs ont exercé au moins une fois un emploi salarié,
 - 12% étaient en situation d'emploi au moment du diagnostic,
 - 14% ont créé leur auto entreprise.

Les acteurs de l'emploi auditionnés témoignent des atouts identifiés chez les personnes accompagnées dans des démarches d'emploi :

- Une grande motivation (retours positifs des employeurs par exemple dans le maraîchage, acceptation d'emplois difficilement pourvus en raison de leur nature (propreté) et/ou de la faible durée des contrats),

¹³ Article 35 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

- Une forte adaptabilité (acceptation des horaires proposés),
- Un engagement sur la durée (des personnes qui reviennent travailler régulièrement dans la même entreprise),
- Une capacité à lever les freins organisationnels personnels grâce aux solidarités existantes entre habitants des terrains (notamment sur la mobilité : prêt de véhicule ou transport, covoiturage),
- Des femmes plus impliquées dans l'apprentissage du français.

Plusieurs freins à l'emploi sont cependant identifiés :

- Une faible maîtrise du français, en particulier à l'écrit,
- Un faible niveau de qualification,
- Quelques personnes qualifiées mais dans l'incapacité de valoriser leurs compétences faute de maîtrise du français,
- Une précarité de l'habitat peu propice à la stabilisation d'une activité professionnelle : impossibilité de se projeter, mouvements fréquents, expulsions,
- Des difficultés dans les démarches administratives (compréhension du fonctionnement, des délais, des procédures),
- La réticence de certaines entreprises (freins culturels, préjugés, représentations, culture vestimentaire stigmatisante...).

1.3.2 Quelques dispositifs d'accompagnement vers l'emploi existants

Des dispositifs d'accompagnement, destinés à l'ensemble des publics éloignés de l'emploi, comptent, parmi leurs bénéficiaires, des Roms habitant les terrains.

- **LE PLIE – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**

Porté par la Maison de l'emploi et Nantes Métropole et cofinancé par le Fonds Social Européen, ce dispositif a vocation à favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi durable ou à une formation qualifiante. L'accompagnement, individualisé, est assuré par un référent unique et a pour objectif d'intervenir dans la durée pour travailler l'ensemble des conditions nécessaires à l'accès au monde du travail : acquisition de la culture d'entreprise (horaires, engagement, discipline,...), des savoir-être, travail sur la santé et le logement, etc.

Il s'adresse aux habitants de la métropole nantaise, demandeurs d'emploi de longue durée non bénéficiaires du RSA, aux jeunes peu ou pas qualifiés, aux travailleurs handicapés ou aux habitants des quartiers prioritaires (dans le cadre de la politique de la ville). Les bénéficiaires sont orientés vers le dispositif par Pôle emploi. Quelques habitants des terrains ont dans ce cadre pu en bénéficier.

- **La Mission Locale**

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, l'accompagnement proposé par la Mission Locale est également assuré par un référent unique. C'est un accompagnement global autour de l'emploi, de la formation, des démarches (logement, santé, mobilité,...etc.)

- **Les chantiers d'insertion**

Ces dispositifs, portés par des associations, permettent de mettre en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi. Elles sont en parallèle accompagnées individuellement par la structure d'insertion sur le volet social, de la formation, des savoir-être, etc.

Les places dans ces structures sont cependant très limitées et soumises à des critères spécifiques : être demandeur d'emploi de longue durée et bénéficiaire du RSA.

Si des dispositifs d'accompagnement existent, nous avons pu constater que les places restent limitées. Par ailleurs, si l'enjeu de la maîtrise de la langue française est identifié par les acteurs institutionnels et associatifs, l'accompagnement dans ce domaine semble insuffisant en particulier pour les publics débutants.

Au-delà du manque de place, il semble que les niveaux d'entrée dans les formations existantes sont aujourd'hui trop élevés pour des personnes qui ne maîtrisent pas ou très peu le français. De plus, les publics concernés, non scolarisés pendant leur enfance, n'ont pas été initiés à l'apprentissage scolaire et éprouvent encore plus de difficultés à apprendre. Un accompagnement sur mesure, sur le terrain, au rythme de chaque personne est souvent nécessaire pour accroître le taux de réussite.

- **La DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)**

La DIRECCTE joue par ailleurs un rôle de facilitateur pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi dans les secteurs soumis à tension. Un travail engagé au sein de la filière maraîchage (coordination des employeurs, désignation d'un référent au sein de la Maison de l'emploi, formations,...) a permis de faciliter l'accès à l'emploi pour des personnes habitant les terrains. Cette initiative pourrait être déclinée pour d'autres secteurs d'activité.

1.3.3 La diversité des attentes

Nous constatons, en écoutant notamment les associations intervenant auprès des familles, que les attentes des personnes ne sont pas forcément les mêmes que celles que nous attendrions en fonction de nos habitudes de vie : logement, emploi pérenne à temps plein,...etc. Conscientes des freins inhérents à leur situation, elles ont des attentes en termes de logement et d'emploi qui restent modestes (souhait d'obtenir un emploi quelles qu'en soient les conditions, projection à court terme dans une poursuite de vie en habitat précaire). Elles donnent la priorité à l'amélioration de leurs conditions de vie insalubres.

Par ailleurs les projets de vie peuvent être très variables suivant les individus : souhait de logement individuel ou volonté de vivre en communauté, séjour temporaire en France ou de plus longue durée, etc.

Si l'amélioration de leurs conditions de vie est une attente importante des familles, elles n'ont cependant pas toutes le souhait d'intégrer un logement « classique ». Le faible nombre de demandes de logement social (14 pour l'année 2015) illustre en partie ce positionnement¹⁴.

1.3.4 Le projet de vie en France : une notion complexe

Les familles accueillies sur l'agglomération sont présentes sur le territoire depuis 5 ans en moyenne. Plusieurs d'entre elles soulignent leur volonté de vivre ici pour une période pouvant être longue mais sont parfois dans l'incapacité de se projeter. Les situations sont par ailleurs diverses et singulières entre les familles et à l'intérieur même des familles.

↳ Quelques chiffres issus du diagnostic préalable de 2015 (réalisé dans le cadre de la circulaire du 26 août 2012 à l'échelle du département) :

- 98% des familles rencontrées disent souhaiter rester durablement en France,
- 50% des ménages sont installés sur l'agglomération depuis 1 à 5 ans,
- 31% depuis moins d'un an,
- 19% depuis plus de 5 ans.

¹⁴ À titre de comparaison : 149 familles se sont domiciliées au CCAS en 2015 (une information sur les possibilités de demandes de logement est effectuée lors de chaque demande de domiciliation).

La faisabilité du projet de vie en France est évaluée, lors de ce diagnostic, au regard de 5 critères :

- la scolarisation des enfants,
- la maîtrise du français,
- la recherche d'un emploi,
- l'arrêt de la mendicité,
- et l'absence d'antécédents judiciaires.

Cette évaluation permet d'identifier les familles pouvant bénéficier des accompagnements mis en place par l'État.

Certaines familles souhaitent s'installer durablement et de manière autonome en France. Nous constatons cependant, par le témoignage des acteurs, que d'autres souhaitent parfois retourner en Roumanie ou s'installer dans des pays accueillants. Il faut noter qu'il est alors possible de les accompagner dans ce type de projet, en utilisant notamment des fonds européens et en travaillant conjointement avec des associations (fondation Abbé Pierre par exemple).

D'autres, si elles se projettent vivre en France ne souhaitent cependant pas s'engager dans un processus d'intégration mais vivre « hors des cadres », en marge.

1.3.5 La contractualisation : une attente qui semble partagée

Le principe de l'engagement réciproque semble être bien reçu par les habitants des terrains prêts à s'engager sur un certain nombre d'éléments (bonne tenue des terrains, limitation du nombre d'arrivées, recherche de travail,...) en échange de l'amélioration de leurs situations. La contractualisation, par la reconnaissance et la responsabilité qu'elle apporte aux habitants des terrains, produit des effets positifs sur la tenue des terrains (exemple des Sorinières). A l'inverse les expulsions semblent avoir des effets négatifs sur l'état des terrains et les conditions de vie des familles.

Nous constatons que l'ensemble des territoires ayant développé des actions pour l'amélioration de l'accueil de ces populations ont mobilisé des outils de contractualisation (chartes, contrats d'engagement,...).

1.3.6 Le rôle clé de l'habitat dans l'intégration

Si elle est difficile, nous constatons que l'entrée dans un logement a un impact décisif sur l'ensemble des leviers de l'intégration : la scolarisation des enfants, la capacité à se projeter, à rechercher un emploi, la santé, l'hygiène, etc. Les familles qui intègrent un logement « classique » deviennent, en intégrant le droit commun, des « habitants parmi les habitants » et ne posent pas de difficultés de cohabitation spécifiques.

1.3.7 Les accompagnements spécifiques au relogement : un public limité

Nous constatons que les bénéficiaires potentiels des dispositifs d'insertion par le logement sont aujourd'hui très peu nombreux. Très peu de familles répondent en effet aux critères d'entrée : scolarisation des enfants, absence d'antécédents judiciaires, maîtrise du français et recherche active d'un emploi.

La Ville de Rezé s'est engagée dans une démarche d'accompagnement par le logement (hébergement dans des logements Ville et accompagnement social avec une association spécialisée (Actaroms)). Seules 4 familles qui remplissaient 2 critères sur les 4 évoqués ci-dessus, ont pu être sélectionnées. 3 ont aujourd'hui intégré un logement social.

Nous constatons un « ratio d'intégration » faible : sur 6 000 Roms accueillis sur l'agglomération depuis 2007, 550 ont été accompagnés dans des dispositifs d'insertion et 60 sont aujourd'hui dans des logements (3% des familles). Un risque est identifié à l'échelle de l'agglomération : voir des familles exclues de processus d'accompagnement pour non-respect du contrat intégrer des dispositifs mis en place sur les territoires limitrophes.

1.3.8 La nécessité d'un accompagnement resserré

Les expériences menées à Rezé et sur d'autres territoires (Gardanne, Les Sorinières, Nantes,...) montrent la nécessité d'un suivi quotidien des familles. Cette présence permet de détecter rapidement les éventuels problèmes rencontrés (tensions avec les riverains, propreté des terrains,...) pour pouvoir rapidement y apporter des solutions. Elle permet par ailleurs de travailler sur l'intégration des familles : sensibilisation autour de la scolarisation, travail autour de la maîtrise de la langue, appréhension des codes culturels,...

1.3.9 Le rôle des femmes

Nous constatons que les femmes semblent être particulièrement investies dans les relations avec l'extérieur : gestion des démarches administratives, implication dans la scolarisation des enfants, développement d'activités professionnelles salariées et en auto entreprise et participation à des événements organisés par des associations du quartier (cuisine pour la Fête de la musique et les Régates de Trentemoult). Les rencontres sur les terrains nous ont permis de constater que les femmes semblaient par ailleurs plus nombreuses que les hommes à parler français. Cet élément nous a ensuite été confirmé par les acteurs institutionnels et associatifs intervenants sur les terrains.

Il nous semble cependant important de souligner que si les femmes apparaissent comme des actrices clés dans la conduite du changement, elles semblent aussi être largement contraintes par le poids des traditions. Le cas des mariages précoces avec l'obligation pour les jeunes filles de vivre chez leur belle-famille en constitue un exemple. Il semble par ailleurs que les femmes aient peu de place dans les décisions prises par la communauté.

2

CE QUE NOUS PROPOSONS

Le format des préconisations a pour objectif de retracer les étapes qui ont conduit les participants à élaborer telle ou telle préconisation. Le principe est que toute personne lisant le rapport puisse comprendre quel a été le cheminement de la conférence. Cette structuration se matérialise par trois éléments :

- *Les « considérants » généraux : les grands principes, partagés par l'ensemble des membres,*
- *Les « attendus » : les constats réalisés sur le territoire, les éléments de diagnostic,...*
- *Les préconisations « nous proposons que... » : les actions à mener.*

2.1 Les préconisations transversales aux trois enjeux

L'amélioration du vivre ensemble, l'accès aux droits fondamentaux et l'accompagnement des familles vers l'autonomie reposent sur trois axes prioritaires :

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs,
- La formalisation d'engagements réciproques,
- L'amélioration des conditions de vie des familles.

2.1.1 La mobilisation des acteurs institutionnels

- Considérant l'impossibilité pour la Ville d'agir seule dans un contexte métropolitain (les familles se déplaçant entre communes au gré des expulsions),
- Considérant la multiplicité des acteurs intervenant dans l'accompagnement des familles : préfecture, Éducation nationale, services municipaux, CCAS, services de police et de gendarmerie, associations,...
- Considérant la nécessité d'un principe de solidarité entre collectivités et institutions sur un sujet d'envergure nationale et internationale,
- Attendu qu'il n'existe aujourd'hui pas de politique publique coordonnée,
- Attendu que l'absence de politique favorise le statu quo et les incompréhensions de la part des habitants (actions menées au coup par coup avec une faible lisibilité),
- Attendu que la Ville de Rezé accueille sur son territoire une proportion importante des populations accueillies sur l'agglomération,

Nous proposons :

- *La constitution d'un groupe de pilotage à l'échelle locale réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels : services de l'Etat (préfecture, inspection académique, police, gendarmerie, justice, direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), agence régionale de santé, Pôle emploi,...), Ville (direction de la réglementation, des solidarités, de l'éducation, centre communal d'action sociale), conseil départemental (protection de l'enfance et aides sociales), représentants de Nantes Métropole, opérateurs privés ou associatifs intervenant sur les terrains et représentants du collectif associatif et bénévole constitué (voir préconisation 2.1.2) .Il pourrait se réunir 3 fois par an pour assurer le pilotage des actions menées sur chaque terrain et les évaluer.*
- *La définition d'une politique d'accueil et de répartition des familles à l'échelle métropolitaine.*

Conscients de la difficulté de mettre en œuvre cette coordination entre les différentes communes, nous considérons néanmoins que la Ville de Rezé, au regard du nombre important de personnes accueillies sur son territoire, doit être « proactive » dans les négociations à mener.

Par ailleurs, eu égard au principe de solidarité, le financement des actions menées devra être partagé entre les différentes institutions et collectivités concernées : Union Européenne, État, conseil départemental et Nantes Métropole.

Quelques pistes

- Appel à projets de la délégation interministérielle à l'Habitat et au Logement – DIHAL,
- Fondations : Abbé Pierre, Caritas,...
- Fonds européens (peu utilisés) : à mobiliser en partenariat avec des villes roumaines (jumelages, coopérations), intensifier et faire connaître le développement de projets,
- Financements d'actions éducatives dans le cadre du PRE (programme financé en partie par des crédits « politique de la ville » - politique en direction des quartiers prioritaires pour l'amélioration du cadre de vie et la réduction des inégalités),
- Conseil départemental : financement d'actions d'accompagnement social,
- Conseil régional : financement d'actions de formation autour de la maîtrise de la langue,
- ...

2.1.2 La mobilisation des acteurs associatifs et habitants

- Considérant la responsabilité collective de l'accueil des familles sur notre territoire,
- Considérant la nécessité d'une présence quotidienne sur les terrains pour assurer le succès des démarches d'accompagnement et le budget contraint des collectivités,
- Attendu qu'il existe aujourd'hui des initiatives associatives (Médecins du Monde, Ame Sam, Secours populaire, centre socioculturel Loire & Seil,...) et individuelles (dons de vêtements et de matériel par des habitants,...),
- Attendu que les collectifs associatifs jouent un rôle clé dans le cadre d'expériences menées sur d'autres territoires (Gardanne, Indre, Les Sorinières,...).

Nous proposons la constitution d'un collectif composé d'associations et d'habitants bénévoles (riverains des terrains et autres habitants de Rezé et de l'agglomération).

Ce collectif pourrait conduire des actions de sensibilisation, faire le lien entre habitants des terrains, riverains et institutions et assurer une présence quotidienne auprès des familles.

Un inventaire des acteurs intervenant déjà sur les terrains sera dans un premier temps à réaliser avant d'étudier comment les appuyer dans leurs actions.

La conférence pourra jouer un rôle dans l'impulsion de ce collectif. La présentation publique du rapport peut être une occasion de réunir les acteurs intéressés et d'en amorcer la constitution.

Il conviendra de réfléchir à ses modalités d'organisation : statut, fonctionnement, formation des membres, charte de participation bénévole, éthique des participants,...

2.1.3 La nécessité d'un tiers ressource – Facilitateur

- Considérant l'importance de retravailler des liens de confiance entre les différents acteurs (historique difficile, méfiance partagée,...),
- Considérant la complexité du suivi à apporter auprès des familles (enjeux culturels, économiques, sociaux,...),
- Attendu que les acteurs semblent aujourd'hui démunis face à ces situations complexes,
- Attendu que les expériences menées sur d'autres territoires montrent la nécessité d'un accompagnement resserré des familles,

Nous proposons le recours à un personnel spécialisé pour assurer un rôle de facilitateur auprès des familles habitant les terrains, le collectif constitué et la Ville. Ayant une bonne connaissance du public concerné (langue, culture,...) cette ou ces personne(s) pourrai(en)t intervenir en tant que ressource auprès des différents acteurs de terrain et faciliter les relations entre les différentes parties. Présent(e)s plusieurs fois par semaine sur les terrains, elle(s) veillera(ont) à faire respecter strictement les engagements de la charte et disposera(ont) si nécessaire de l'appui des autorités pour les faire respecter.

La Ville en définira les modalités : l'appel à une association dans le cadre de la mise en place de terrains conventionnés peut dans ce cadre être envisagé (voir 2.1.5 p.31).

2.1.4 La formalisation d'engagements réciproques

- Considérant la nécessité d'une contractualisation entre « accueillants » et « accueillis » autour d'engagements réciproques,
- Considérant la nécessité de rendre lisible l'action menée auprès des acteurs (habitants des terrains, riverains, citoyens, institutions,...),
- Attendu que les expériences menées sur d'autres territoires montrent l'importance de la formalisation d'engagements partagés,
- Attendu qu'il n'existe aujourd'hui pas d'engagements formalisés entre la Ville et les familles habitant sur les terrains.

Nous proposons l'élaboration d'une charte d'engagements partagés entre la Ville, les familles vivant sur les terrains et le collectif de bénévoles. Ce document permettrait de fixer :

- *les engagements de la Ville en termes d'accompagnement et de respect du droit (domiciliation, scolarisation, éventuelle mise à disposition de terrains,...),*
- *les attendus vis-à-vis des familles en termes de démarches d'insertion (apprentissage du français) de respect de la loi (scolarisation des mineurs de moins de 16 ans, rappel de l'âge minimal du mariage) et du cadre de vie des riverains (gestion des déchets, interdiction des feux,...),*
- *les missions du collectif bénévole,*
- *les modalités de dialogue entre les différentes parties : réunions et évaluations régulières, constitution de comités de représentants des habitants des terrains, etc.*

Ce document devra être signé par l'ensemble des parties, et constituera une référence permettant de rappeler régulièrement les engagements pris.

Pour en garantir l'efficacité, la Ville devra adopter une posture de fermeté : le non-respect de la charte devra, dans ce cadre, entraîner un réexamen de la situation de chaque famille pouvant aller jusqu'à l'exclusion des dispositifs d'accompagnement proposés. Dans cette perspective, celles qui refuseront de signer ne pourront prétendre à aucun accompagnement de la part de la Ville. Dans certains cas de violation manifeste de la loi (en matière d'urbanisme, de sécurité publique, de faits de délinquance avérés), la Ville pourra ester en justice pour faire valoir ses droits.

2.1.5 L'amélioration des conditions de vie des familles

- Considérant que les conditions de vie des familles sur les terrains sont contraires au respect de la dignité humaine,
- Considérant le caractère inacceptable de la situation,
- Attendu que l'amélioration des conditions de vie est un préalable nécessaire à l'accès à la santé (hygiène) et à une scolarisation assidue des enfants (impact du froid et de l'absence de lumière pour les devoirs, instabilité des situations, présence massive de boue en hiver...),
- Attendu que la stabilisation des lieux de vie est nécessaire au démarrage de processus d'insertion (accès à l'emploi, formations,...) et que chaque expulsion entraîne la fragilisation des démarches engagées,
- Attendu que le caractère officieux des situations entraîne des incompréhensions et crispations auprès des riverains (ex. : alimentation illicite sur les bouches à incendie),
- Attendu que les contraintes de densification urbaine qui pèsent sur le territoire ne permettent pas de définir des lieux d'accueil permanents,
- Attendu que les dispositifs d'insertion par le logement ne sont destinés qu'à un public limité,

Nous proposons l'aménagement de terrains d'accueil stabilisés avec l'accès à l'eau, à l'électricité, à des sanitaires et la mise en place de bennes à déchets accessibles (rampes, buttes de terres ou bennes enterrées) vidées régulièrement ainsi qu'un système d'évacuation des eaux usées. Une participation financière des familles pour ces services pourrait être envisagée au sein de la charte.

L'accès à un système d'évacuation des eaux usées constitue un idéal à atteindre à terme. La difficulté technique de mise en œuvre de ce dernier point ne doit cependant pas empêcher la mise en place de terrains d'accueil.

La recherche de ces terrains devra être réalisée en tenant compte des dessertes de transports en commun existantes pour faciliter l'accès des familles aux services (CCAS, soins,...), à l'emploi et aux écoles.

Compte tenu des contraintes foncières, financières et de la nécessité de rendre lisible cette action auprès des riverains et habitants, cette mise à disposition devra être conditionnée. Nous proposons le cadre suivant :

- ***Limiter cet accueil aux familles déjà présentes sur le territoire (pour éviter l' « appel d'air »),***
- ***Conditionner l'accueil à la signature de la charte par les familles et au suivi d'un accompagnement spécifique,***

- *Exclure du dispositif toute personne ayant des antécédents judiciaires ou une conduite justifiant des poursuites judiciaires,*
- *Limiter l'accueil dans le temps (2 ou 3 ans),*
- *Privilégier les petites unités (15 caravanes) pour limiter les difficultés liées à la cohabitation avec les riverains et répartir les sites sur plusieurs quartiers,*
- *Evaluer les impacts de l'accompagnement avec chaque famille de façon régulière pour identifier les actions correctives à mener. Un point à l'issue du dispositif devra également être réalisé.*

Des sites devront dans ce cadre être identifiés. Les terrains aujourd'hui disponibles et destinés à de futures opérations immobilières programmées d'ici 5 à 10 ans pourraient dans ce cadre être mobilisés. La faisabilité de localiser des secteurs potentiels à l'échelle de l'agglomération, dans le cadre du Plan local d'urbanisme métropolitain pourrait être examinée.

Concernant l'aménagement des terrains, il pourrait par ailleurs être intéressant de travailler sur l'auto-construction de l'habitat par les familles à l'image d'expériences conduites en région parisienne (exemple à Orly : auto construction de l'habitat par les familles¹⁵).

2.2 Pour le « vivre ensemble »

Nos préconisations pour l'amélioration du vivre ensemble s'articulent autour de 4 aspects :

- *L'amélioration du dialogue,*
- *Le développement d'espaces de partage,*
- *L'amélioration de l'environnement des terrains,*
- *La lutte contre les discriminations.*

2.2.1 Améliorer le dialogue

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Considérant l'importance de la reconnaissance mutuelle dans l'établissement d'un réel dialogue,</i> • <i>Considérant la responsabilité collective de l'accueil de populations en difficultés sur le territoire,</i> • <i>Attendu que les rituels d'accueil en mairie des personnes accueillies mis en place par plusieurs collectivités ont produit des effets positifs (reconnaissance, respect, mise en responsabilité,...),</i> • <i>Attendu que les expériences menées montrent la nécessité d'un suivi très régulier des familles.</i> |
|---|

Nous proposons :

- *La mise en place d'un rituel d'accueil des familles en mairie par le maire et ses adjoints (petite enfance, éducation, solidarité, emploi, sécurité,...). Cette réception « officielle » organisée 2 à 3 fois par an serait l'occasion de faire le point sur les engagements pris par les parties (sur la base de la charte). Il est important que ce rituel soit inscrit dans la charte afin qu'il s'inscrive dans la durée, au-delà de chaque mandature.*

¹⁵ Voir document de benchmark – annexe 4.6.2 - <http://www.habitats-solidaires.fr/Orly-Village-temporaire-d-accueil>

- *La mise en place d'un comité de médiation composé des habitants des terrains, des riverains et des acteurs institutionnels et associatifs intervenant sur les terrains.
Réuni environ 1 fois par mois, ce comité aurait pour objet de discuter régulièrement de l'organisation du terrain, de la vie quotidienne, des points à améliorer et des difficultés rencontrées. Le collectif constitué et le tiers ressource-médiateur auraient un rôle clé dans l'animation de ce dispositif.
Une représentation paritaire des habitants des terrains (en termes de genre) permettrait de garantir une implication des femmes dans les décisions concernant la communauté.*

2.2.2 Développer des temps de partage

- Considérant la nécessité de partager pour mieux se connaître, aller au-delà de nos représentations et préjugés,
- Considérant le caractère universel de certaines activités où la maîtrise du langage n'est pas un préalable nécessaire,
- Attendu que les expériences menées montrent qu'il est possible de faire évoluer les regards, de générer de la confiance,

Nous proposons :

- *La poursuite des initiatives de rencontres déjà menées (participation des femmes aux fêtes de quartier, organisation d'un repas convivial sur le terrain des Sablières,...) pour faire connaître les habitants et leurs lieux de vie,*
- *Le développement d'ateliers de partage autour de pratiques et savoirs faire : cuisine, bricolage, mécanique,... entre habitants des terrains et riverains. Prétexte à l'échange, ces ateliers permettraient de valoriser les compétences des habitants. L'appui du tiers ressource (voir 2.1.3 p.30) pourra être sollicité pour la formation des intervenants,*
- *La mise en place d'un système d'échange local entre habitants des terrains et riverains pour favoriser le tissage de liens. Ce système permet l'échange de services, de produits et de savoirs-faire sans faire appel à l'argent. La valeur d'échange peut être par exemple le temps, l'idée étant d'équilibrer les échanges entre participants,*
- *La recherche en commun d'idées et d'initiatives individuelles pour améliorer le vivre ensemble entre les habitants des terrains et les riverains (aide au maintien de la propreté du terrain et du quartier, aménagements fleuris...)*

Au regard de leurs missions d'animation à destination de l'ensemble des habitants d'un quartier, les centres socioculturels peuvent être des acteurs clés et pérennes dans la mise en œuvre de ces actions.

2.2.3 Améliorer le traitement des déchets

- Considérant le droit pour toute personne de bénéficier de conditions de vie dignes,
- Considérant que les changements dans les habitudes nécessiteront du temps et de la pédagogie,
- Attendu l'insalubrité des situations et ses conséquences sur le cadre de vie et la santé des personnes,

- Attendu que ce cadre de vie dégradé provoque des situations de tension avec le voisinage des terrains,
- Attendu que certaines installations existantes facilitent peu la gestion des déchets par les familles (bennes trop hautes, ramassées irrégulièrement).

Nous proposons :

- *L'organisation d'un ramassage systématique des déchets sur l'ensemble des terrains occupés : mise à disposition de bennes à bonne hauteur pour faciliter le remplissage à la main et ramassage régulier,*
- *Le développement d'actions pédagogiques de sensibilisation auprès des familles sur l'hygiène et le traitement des déchets : ramassage, tri, impacts sur l'environnement et le quartier,...
Le collectif constitué pourrait, avec l'appui des services de la Ville et de la Métropole, mener ces actions de sensibilisation dans le cadre du suivi des familles,*
- *L'interdiction du brûlage des câbles électriques et des matériaux, lié à l'activité de récupération des métaux, ou son organisation dans des espaces dédiés de manière à éviter les nuisances aux riverains (élément à intégrer dans la charte).*

2.2.4 Travailler sur les préjugés et les représentations

- Considérant qu'aucune culture n'est universelle,
- Considérant la nécessité de réinterroger sa propre culture et de dépasser ses représentations pour aller à la rencontre de l'« autre »,
- Attendu que le sujet est propice aux préjugés, idées reçues et représentations,
- Attendu que les populations roms sont l'objet de discriminations dans leur pays d'origine mais également en France,

Nous proposons l'organisation, dans le cadre de la restitution des travaux de la conférence, de temps d'échanges grand public sur le sujet des représentations. Les membres de la conférence pourraient dans ce cadre faire part de leur cheminement : découvertes sur le sujet, interrogations, surprises,...etc.

2.3 Pour l'accès aux droits fondamentaux

Nos préconisations pour l'accès aux droits fondamentaux concernent spécifiquement :

- *La scolarisation,*
- *L'accès aux soins.*

L'amélioration des conditions de vie par la mise en place de terrains viabilisés avec l'accès à l'eau et l'électricité (voir préconisations transversales) constitue par ailleurs une action centrale pour le respect de ces droits. La stabilisation du lieu de vie a également des impacts sur la qualité de la scolarisation et la santé des habitants.

2.3.1 Renforcer la scolarisation

- Considérant l'importance de l'école pour l'avenir et l'intégration des enfants,
- Attendu que si la scolarisation progresse, des problèmes d'assiduité et de décrochage sont constatés avec des enfants en grandes difficultés scolaires,
- Attendu la faiblesse de l'accompagnement allophone (peu de classes spécifiques, peu d'heures dédiées),
- Attendu le faible vécu scolaire des parents et leurs inquiétudes vis-à-vis de l'école,
- Attendu le fort décrochage constaté au collège,

Nous proposons :

- *De renforcer les dispositifs d'accompagnement des élèves allophones par l'ouverture de classes d'intégration spécifiques en proximité des terrains (voir même sur les terrains) et le renforcement de la dotation horaire des enseignants référents. L'Inspection académique devra dans ce cadre être sollicitée et la possibilité de faire appel à la Réserve citoyenne¹⁶ de L'Éducation nationale étudiée.*
- *De développer les actions de soutien scolaire en dehors de l'école dans le cadre par exemple du Programme de réussite éducative mis en place par la Ville. La mobilisation de bénévoles, dans le cadre du collectif constitué, pourrait venir renforcer cet accompagnement sur les terrains (à l'image de l'association des Services Régionaux Itinérants –SRI- qui développe des actions de soutien scolaire auprès des enfants de voyageurs),*
- *D'améliorer le lien entre les familles et l'école par la formation des personnels en charge des inscriptions et l'appel à de l'interprétariat quand cela semble nécessaire. Le dispositif mis en place par l'Education nationale, « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », permettant aux parents de découvrir l'école et de bénéficier de cours de français doit dans ce cadre être renforcé,*
- *De constituer un réseau de bénévoles (en lien avec le collectif) pour aller sur les terrains en cas d'absence prolongée des enfants. Prévenus par les enseignants, ces bénévoles pourraient aller à la rencontre des familles pour connaître les raisons de l'absence et assurer l'accompagnement de l'enfant quand cela s'avère nécessaire. Un ramassage scolaire par des bénévoles pourrait également renforcer l'assiduité des enfants et permettre des échanges inter générationnels,*
- *De développer les actions d'intégration par le sport en demandant aux clubs d'inscrire l'accueil des habitants des terrains dans leur politique. Les surcoûts pourraient être pris en charge dans le cadre des dispositifs de financement DDJS (Direction départementale de la jeunesse et des sports) – CNDS (Centre national pour le développement du sport).*

¹⁶ La Réserve citoyenne de l'Éducation nationale, lancée le 12 mai 2015, offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires. Elle est une opportunité pour l'École de bénéficier de l'engagement des acteurs de la société civile.

2.3.2 Poursuivre et développer les actions autour de la santé

- Considérant la nécessité de garantir l'accès aux soins pour tous,
- Considérant la nécessité d'impliquer fortement les familles et de s'appuyer sur les compétences existantes,
- Attendu que l'état de santé des familles sur les terrains est aujourd'hui préoccupant,
- Attendu que des actions de médiation sanitaire sont aujourd'hui développées seulement sur un seul site par l'association Médecins du Monde,
- Attendu que ces actions produisent des effets positifs sur l'accès aux soins des populations concernées,

Nous proposons le renforcement des actions de médiation sanitaire et leur généralisation à l'ensemble des terrains (licites et illicites).

Nous soulignons dans ce cadre le rôle des associations spécialisées (connaissance du terrain, de la culture, des outils d'accompagnement,...) mais également des habitants eux-mêmes qui disposent de compétences et peuvent être relais d'actions de sensibilisation.

2.4 Pour accompagner vers l'autonomie

Nos préconisations pour l'accompagnement vers l'autonomie des familles concernent principalement l'accès à l'emploi et la maîtrise du français. Là encore, l'amélioration des conditions de vie des familles par la mise en place de terrains aménagés temporaires participe à ce cheminement vers le droit commun. Cette solution transitoire doit être envisagée comme une première étape avant l'intégration d'un logement de droit commun.

2.4.1 Améliorer l'accès à l'emploi

- Considérant, dans la perspective de l'accès au droit commun, la nécessité de viser une autonomie financière pour les familles,
- Attendu que l'emploi est un facteur clé dans l'acquisition de ressources et l'intégration des individus,
- Attendu que des évolutions positives sont aujourd'hui constatées dans l'accès à l'emploi en particulier depuis la fin des mesures transitoires¹⁷ (développement d'expériences professionnelles dans le maraîchage, créations d'auto-entreprises,...etc.)
- Attendu qu'il reste encore des freins à lever,

Nous proposons :

- *La poursuite et le renforcement des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi existants (PLIE, Mission locale, chantiers d'insertion,...). Les services de l'État et les acteurs de l'emploi et de l'insertion devront dans ce cadre être sollicités: Pôle emploi, Mission Locale, Maison de L'emploi, DIRECCTE (direction régionale des entreprises, concurrence, travail et emploi), réseau des associations d'insertion,...,*

¹⁷ Rappel : jusqu'au 1^{er} janvier 2014, les ressortissants Roumains et Bulgares faisaient l'objet de restrictions à l'accès au marché du travail (liste de métiers limitée, taxes payées par les employeurs,...etc.)

- *L'élargissement du travail engagé sur la filière maraîchage pour un rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi à d'autres filières pourvoyeuses d'emplois (services à la personne, propreté,...),*
- *Le développement du recrutement de personnes issues des terrains par les services municipaux. L'exemple du recrutement par la Ville de jeunes femmes pour l'animation des temps périscolaires nous semble être à développer et à élargir à d'autres compétences (interprétariat, travaux,...etc.). Ces expériences, au-delà du revenu qu'elles procurent aux individus, permettent d'illustrer des perspectives notamment vis-à-vis des plus jeunes,*
- *L'étude de la faisabilité d'intégrer des obligations d'embauche de publics spécifiques dans les appels d'offre de marchés publics (dans le cadre par exemple des chantiers à venir sur la ZAC Pirmil-les Isles),*
- *Le lancement d'un travail sur leurs savoirs-faire multiples comme le recyclage des déchets et des matériaux lourds (exemple de l'accès à la déchèterie pour les gens du voyage) ou les accompagner dans leur projet d'auto entrepreneurs.*

2.4.2 Développer l'apprentissage du français

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Considérant que l'apprentissage de la langue du pays d'accueil constitue un pas décisif vers l'intégration,</i> • <i>Attendu que cet enjeu est partagé par l'ensemble des acteurs,</i> • <i>Attendu que l'absence de maîtrise de la langue constitue l'un des principaux freins à l'accès à une activité professionnelle,</i> • <i>Attendu que les dispositifs existants d'apprentissage du français pour les adultes semblent insuffisants et/ou inadaptés (faiblesse de l'offre pour les débutants),</i> |
|--|

Nous proposons :

- *Le développement de l'offre d'apprentissage du français pour débutants dans le cadre des dispositifs existants d'accompagnement vers l'emploi. Des stages « intensifs » linguistiques sur 2/3 mois avec un engagement d'assiduité des participants et des objectifs de niveau pourraient dans ce cadre être développés,*
- *Le développement d'ateliers de pratique du français sur les terrains. Le collectif constitué pourrait dans ce cadre participer à la mobilisation des volontaires, Ces ateliers pourraient être organisés avec l'appui des centres socioculturels et du tiers ressource-médiateur (voir préconisations transversales) en particulier sur la formation des intervenants,*
- *La mise en place de cours d'alphabétisation à l'attention de toutes les personnes concernées sur la commune pouvant être aussi un lieu de rencontre inter culturel (à l'image de l'initiative menée à Bouguenais via le centre Espace formation).*

Conclusion

Nous rappelons que, du fait de leur citoyenneté européenne, la France a l'obligation légale d'accueillir les migrants européens sur son territoire. Humainement, ces conditions d'accueil ne sont aujourd'hui pas acceptables.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que le travail de la conférence puisse permettre à ces personnes de vivre dans des conditions décentes.

Des principes

- **Faire prendre conscience de la responsabilité collective** vis-à-vis des migrants et mobiliser **tous les acteurs** :
 - apprendre à se connaître et créer des liens (citoyens, migrants, municipalité),
 - formaliser l'accueil des familles en Mairie par le Maire,
 - faire appel à un traducteur/médiateur, « expert » de proximité intervenant en appui dans le cadre d'une mission contractualisée et garant du respect de la charte.
- **Avoir pour objectif l'autonomie des migrants** afin de répondre aux critères de la circulaire du 26 août 2012¹⁸ mais aussi à la philosophie de l'action sociale en France : accompagner vers le droit commun, vers une vie autonome non dépendante d'un accompagnement social spécifique.
- **Associer les migrants européens à la démarche vers leur intégration** :
 - diagnostiquer systématiquement chaque nouvel arrivant,
 - les impliquer dans les prises de décisions les concernant,
 - établir avec eux une charte évolutive,
 - tenir compte de la diversité des situations et des souhaits des familles.
- **Inscrire l'action dans le temps**
 - démarrer rapidement le plan d'action en commençant par les mesures prioritaires (recensement des familles, viabilisation des terrains, appel à un tiers ressource-médiateur,...),
 - convenir d'une durée limitée contractualisée dans la charte (un accompagnement à termes fixés),
 - s'inscrire dans une politique publique pérenne (au minimum sur la durée de la mandature).

¹⁸ Rappel : l'absence d'antécédents judiciaires, la maîtrise de la langue, la scolarisation des enfants, la recherche d'un emploi et le projet de vie en France.

Des paris

Nous, membres de la Conférence, sommes conscients du budget qu'implique une telle politique. Cependant, nous savons qu'il est moins coûteux d'agir que d'expulser ou de ne rien faire.

Par l'exemple de sa politique publique, la municipalité de Rezé, a l'opportunité d'être l'élément moteur d'une dynamique métropolitaine.

Des souhaits

Nous avons pu acquérir, au fil de nos travaux, une expertise du sujet traité. Les membres de la conférence qui le souhaitent devront pouvoir s'investir à titre bénévole ou professionnel dans le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions retenues par la ville.

Le moratoire sur les expulsions a été une très bonne initiative qui a contribué à la stabilisation de la situation en général (relations avec les riverains, scolarisation des enfants, accès à l'emploi...) et a permis à la conférence de prendre le temps nécessaire pour travailler.

La situation actuelle ne peut cependant pas perdurer plus longtemps. Nous rappelons qu'il devient **urgent d'agir** pour améliorer significativement les conditions de vie des familles et de l'ensemble des citoyens rezéens.

Annexes

4.1 Lettre de mission du maire

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier vivement d'avoir accepté de présider la conférence citoyenne intitulée : « LES MIGRANTS EUROPÉENS DANS LA CITÉ ». Ce débat doit prendre la mesure du développement inacceptable de bidonvilles sur notre commune, suite à l'arrivée de populations venues notamment de Roumanie.

Cette conférence a un triple but. Tout d'abord un but de connaissance : nous devons faire un état des lieux de la présence des Migrants sur Rezé, mieux comprendre leur histoire, leur culture, leurs choix et mesurer le contexte juridique permettant l'intervention des collectivités. Ensuite, il me paraît nécessaire de recréer du lien entre toutes les parties prenantes, notamment les riverains et les personnes en stationnement illicite. Enfin, et c'est l'essentiel, les débats devront dégager des pistes de solution pour favoriser l'insertion des migrants dans la cité.

Le sujet de cette conférence est vaste et nous devons tenir compte d'une triple difficulté. La première tient à la temporalité de notre démarche. Face à une situation intolérable correspond un désir légitime d'agir vite mais la complexité des problèmes à résoudre exige de prendre le temps de la réflexion pour trouver des solutions durables.

La seconde est liée au contexte économique dégradé qui pèse sur le quotidien des familles en termes de revenu, d'emploi et de logement. Agir spécifiquement, c'est-à-dire au-delà du droit commun, en faveur d'une population plus en détresse qu'une autre, peut nous faire courir un risque d'incompréhension de la part de personnes en difficulté qui vivent depuis longtemps sur la commune. Dans une France angoissée, tentée par les discours simplistes voire régressifs, il est important d'expliquer notre action pour que notre humanisme ne soit pas confondu avec du laxisme. Il est clair que notre volonté de traiter cette question du logement des migrants s'inscrit dans un esprit de « contrat social » - et non d'assistanat - qui comporte des droits et des devoirs que chacun doit respecter.

Enfin la troisième difficulté concerne l'accès au travail des migrants. En effet, le logement des familles n'est pas une fin en soi. Notre objectif ultime, c'est bien l'autonomie des personnes par l'emploi et cet accès difficile exige une réflexion spécifique.

Pour construire ensemble une démarche de réussite, j'ai choisi de réunir un panel de personnes représentant la diversité rezéenne. Outre votre présence et celle des élus directement concernés par le dossier - le Premier Adjoint et les Adjointes au dialogue citoyen et à la solidarité - la conférence comprendra : un(e) représentant(e) de chacun des sept conseils consultatifs de quartier, un(e) représentant(e) de chacun des quatre collèges du CESC et un(e) représentant(e) de chacun des cinq groupes d'élus représentés au conseil municipal.

Ce panel sera chargé – sous votre autorité – d’écouter toutes les parties prenantes et toutes les personnes susceptibles d’éclairer vos débats et de me remettre ses conclusions visant à une insertion autonome des Migrants dans la cité. Notre objectif est bien sûr que la conférence citoyenne écoute tous les avis sans aucune exclusive et que tous les discours contradictoires qui se déploient dans l’espace social soient entendus, dans le respect des personnes et des textes qui régissent notre vivre ensemble.

Je me permets à ce propos de vous indiquer succinctement les principes qui guident l’action de l’équipe municipale sur le dossier des Migrants :

- nos actions respectent strictement les textes réglementaires,
- la ville traite avec équité toutes les parties prenantes,
- elle intervient selon des principes humanistes et conditionne ses aides à la volonté d’intégration des personnes et à leur respect des règles qui permettent cette intégration. La ville se donne donc une obligation de moyens mais l’obligation de résultat appartient aux seules familles.
- l’action de Rezé s’inscrit dans un cadre métropolitain concerté,
- les dispositifs qui concernent les Migrants peuvent être provisoirement spécifiques mais l’objectif de moyen terme est bien l’entrée de tous dans le droit commun selon des principes de solidarité qui sont les mêmes pour tous les Rezéens.

Lors de votre première réunion – qui pourrait intervenir début mars - je vous remercie de réfléchir avec les participants à une charte interne qui fixerait les principes de fonctionnement de la conférence : respect des opinions de chacun, discrétion, volonté de construire un avis commun ... Il vous reviendra ensuite de planifier les ordres du jour des séances ainsi que leur rythme. La question du suivi de vos débats par un journaliste, une caméra ou tout autre moyen de reportage devra aussi être posée.

Enfin, comme je vous l’ai indiqué, votre temps de réflexion n’est pas compté mais il me semble raisonnable d’avoir pour objectif un rendu de vos conclusions pour le début de l’hiver 2015. Tout au long de votre démarche, vous pourrez compter sur mon soutien personnel ainsi que sur celui des élus et des services qui accompagnent la conférence que vous présidez.

En vous remerciant vivement, Monsieur le Président, d’avoir accepté de conduire une réflexion difficile mais qui peut éclairer notre vivre ensemble,

Je vous prie de recevoir l’expression de mes salutations les meilleures.

Le maire,
Gérard Allard

4.2 Règles du jeu

Le Maire, dans sa lettre de mission, a souhaité que cette première séance soit en partie consacrée à l'élaboration d'une charte interne « *qui fixerait les principes de fonctionnement de la conférence : respect des opinions de chacun, discrétion, volonté de construire un avis commun* ».

Une trame est proposée aux participants, discutée et validée :

Principe général de travail : le compte rendu de chaque séance sera envoyé aux participants pour relecture et validé au début de la séance suivante. Cette méthodologie permet de garder en mémoire les différentes étapes des travaux et d'alimenter la réflexion jusqu'à la finalisation du rapport.

Respecter

- La parole d'autrui : membres, intervenants, personnes auditionnées,...
- L'expression de l'ensemble des participants. Des solutions pour faciliter la circulation de la parole devront dans ce cadre être recherchées,
- Le temps, les horaires : 2 heures de réunion maximum. Un sujet n'ayant pas pu être abordé sera reporté à la réunion suivante,
- L'ordre du jour,
- Le groupe : intervenir sans occuper en s'efforçant d'exprimer son propos par des interventions courtes. Mettre en veille les téléphones,
- Le caractère collectif du travail : partir du principe que si chacun apporte son regard et ses connaissances « *c'est ensemble que l'on va construire les meilleures propositions* »,
- ...

Echanger

- En adoptant une attitude d'écoute réciproque, en acceptant les idées des autres et en les prenant en compte,
- En faisant preuve de discrétion sur les travaux en cours tant que les réflexions n'auront pas abouti à une contribution collective,
- En revenant vers le groupe en cas de sollicitations extérieures,
- En interrogeant ses propres opinions et en allant au-delà : s'autoriser à avoir une attitude d'ignorant, « *accepter que l'on ne sait pas tout* »,
- ...

Inclure

- En donnant des éléments de compréhension et en resituant ses interventions,
- En autorisant une posture de « naïf » : pas de questions interdites ou bêtes,
- En évitant les abréviations ou sigles
- En permettant, lors de la restitution du rapport final, l'expression d'avis divergents au sein du groupe.

4.3 Calendrier de la conférence

Date	Thématique	Intervenants
25/03/2015	Séance d'installation	
30/04/2015	Informations générales sur le sujet traité	<ul style="list-style-type: none"> • Fanny Bordeianu (Médiatrice sanitaire - Médecins du Monde)
20/05/2015	Informations générales sur le sujet traité	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Yves Cochais (Directeur général Adjoint Cohésion Sociale et Vie Locale - Ville de Rezé) • Jean-Claude Laurent (Directeur général - Association Saint Benoît Labre) • Nicolas Ledeuil (Coordinateur - Association Saint Benoît Labre) • Emmanuelle Fieyre (Adjointe de direction - Association Saint Benoît Labre)
18/06/2015	Audition parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Maurice Boisson, François Guillement et Thomas Raffin (Riverains de Norkiouse, Basse-Ile et Trentemoult)
08/09/2015	Audition parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Frédéric Barbe, Jacques Vève, Nadine Pérès, Annick Plou, Lola Philippe, Véronique Burgaud et Edwige Boutet (Association Ame Sam)
20/09/2016	Visite de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants des terrains (rue de la Basse-Ile)
01/10/2015	Point de vue métropolitain	<ul style="list-style-type: none"> • Louis Souchal (Directeur général délégué à la Cohésion Sociale et aux Territoires pour Nantes et Nantes Métropole)
22/10/2015	Education / Animation socioculturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Marie Le Thiec (Directrice de l'Education - Ville de Rezé) • Thierry Chouquet (Principal du collège Allende) • Aurélia Becuwe (Habitante de Rezé et enseignante Château Nord) • Catherine Thiberge (Vice-présidente du CSC Loire et Seil)
12/11/2015	Règlementation / Sécurité/Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Frédérique Perret (Directrice de la Réglementation et de la Tranquillité Publique - Ville de Rezé) • Fanny Bordeianu (Médiatrice sanitaire - Médecins du Monde) • Véronique Huqueleux (Psychologue transculturelle - CHU de Nantes)
14/11/2015	Visite de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants du terrain (Sablières)
02/12/2015	Action sociale / Education	<ul style="list-style-type: none"> • Delphine Berthelot (Directrice des Solidarités - Ville de Rezé) • Frédéric Faucon (Enseignant allophone)
10/12/2015	1 ^{ère} synthèse des travaux	

21/01/2016	Emploi/Experience de Gardanne	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphanie Brunet (Mission locale - Maison de l'emploi Rezé Pont-Rousseau) • Georges Felouzis (Directeur du CCAS de Gardanne) • Dominique Raimbourg (Député de la 4^{ème} circonscription de Loire-Atlantique)
04/02/2016	Travail sur les préconisations	
22/02/2016	Groupe de travail - préambule du rapport	
01/03/2016	Audition du Sous-préfet	<ul style="list-style-type: none"> • Sébastien Bécoulet (Sous-préfet délégué à la Politique de la Ville, l'Emploi et la Cohésion Sociale)
10/03/2016	Groupe de travail - relecture du rapport	
24/03/2016	Travail sur les préconisations	
31/03/2016	Finalisation du rapport	

4.4 Circulaire interministérielle du 26/08/2012

Ministère de l'éducation nationale
Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère de l'égalité des territoires et du logement
Ministère de l'intérieur
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

CABINET

Le Ministre de l'éducation nationale
La Ministre des affaires sociales et de la santé
La Ministre de l'égalité des territoires et du logement
Le Ministre de l'intérieur
Le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
La Ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative
La Ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

à

Messieurs les Préfets de région
Mesdames et messieurs les Préfets

CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE NOR INTK1233053C du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

Date d'application : immédiate

Catégorie :
Résumé : La présente circulaire précise le cadre de l'action de l'Etat dans le cas d'évacuations de campements illicites, ainsi que le dispositif de coordination des acteurs locaux à mettre en œuvre autour du Préfet. L'action de l'Etat relative aux campements illicites s'inscrit dans le respect des principes fondateurs de la République. En premier lieu le respect des décisions de justice ne saurait être mis en question. Il revient au préfet d'exécuter celles-ci, lorsqu'il est ordonné par le juge qu'il soit mis fin, au besoin avec le concours de la force publique, aux occupations illicites de terrains. Lorsque la sécurité des personnes est mise en cause, cette action doit être immédiate. Dans les deux situations, au-delà de la responsabilité de l'État, il en va des fondements même du contrat social dans notre Nation.

Il convient également, au regard de ces principes, d'assurer un traitement égal et digne de toute personne en situation de détresse sociale. Il vous incombe donc, en initiant le travail le plus en amont de la décision de justice qu'il est possible, de proposer des solutions d'accompagnement en mobilisant prioritairement les moyens de droit commun de chacun des partenaires. Cela suppose, dans une logique d'anticipation et d'individualisation, l'établissement, chaque fois que possible, d'un diagnostic et la recherche de solutions d'accompagnement, dans les différents domaines concourant à l'insertion des personnes (scolarisation, santé, emploi, logement/mise à l'abri...).

Vous pouvez être amenés à intervenir dans des situations d'installations de personnes, réalisées sans droit ni titre, sur des propriétés publiques ou privées, pour y constituer des campements illégaux. La présente circulaire, qui sera votre cadre de référence, a pour objectif de guider votre action. Les dispositions qu'elle recense constituent votre guide de référence. Votre responsabilité est d'apprécier les situations locales pour mettre en œuvre les principes de dignité et d'humanité en les partageant avec les partenaires.

Il est rappelé au préalable que, dans certains cas, la situation au regard de la sécurité des personnes, y compris d'un point de vue sanitaire, peut imposer une action immédiate. Plus fréquemment, lorsque le propriétaire a obtenu une décision de justice prononçant l'expulsion des occupants sans titre, il vous appartient, lorsque cela est nécessaire, d'accorder le concours de la force publique en vue de l'exécution de cette décision juridictionnelle. De même, s'il apparaît à l'occasion de ces opérations que certaines personnes ne se trouvent pas dans une situation régulière au regard des règles régissant le droit de séjour en France, il vous appartient d'en tirer toutes les conséquences, selon le droit commun. Enfin, le présent cadre de référence ne peut en aucune manière être interprété comme faisant obstacle à l'application de la loi pénale.

Il appartient à l'ensemble des pouvoirs publics, et en particulier à l'Etat, de se mobiliser de manière ciblée et efficace pour que la réponse la plus adaptée soit apportée aux situations humaines souvent très difficiles qui se retrouvent dans ces campements.

Les différents services placés sous votre autorité doivent pour cela anticiper les éventuelles évacuations et mobiliser l'ensemble de leurs partenaires, collectivités territoriales et associations. Les difficultés sociales, sanitaires, scolaires, ou liées au logement doivent être systématiquement examinées le plus en amont possible et des solutions, temporaires ou durables, doivent être recherchées, selon les modalités explicitées dans le présent texte et dans le respect du droit commun.

1. Mobiliser les services de l'Etat et les acteurs locaux concernés

Dans les situations dans lesquelles une évacuation d'urgence n'est pas engagée, le délai entre l'installation des personnes, la décision de justice et l'octroi du concours de la force publique doit être mis à profit, pour engager, dès l'installation du campement, et chaque fois que les circonstances locales le permettent, un travail coopératif afin de dégager pour les personnes présentes dans ces campements des solutions alternatives.

Dès que vous aurez connaissance de l'installation d'un campement, vous procéderez à une première évaluation de la situation au regard de la sécurité des personnes et mettrez en place avec le concours des partenaires un suivi des personnes présentes sur le campement.

A cette fin, vous mobiliserez les services de l'État et de ses opérateurs.

Vous veillerez également à associer étroitement les collectivités territoriales concernées (communes, intercommunalités, conseil général et conseil régional), ainsi que les associations susceptibles d'apporter un concours de toute nature dans l'accompagnement des personnes, les bailleurs sociaux et tout autre opérateur dont la participation vous semblera pertinente.

Vous pourrez mettre en place un comité de suivi associant notamment les collectivités territoriales concernées ainsi que les associations engagées dans les actions d'insertion.

Vous serez également vigilant au dialogue, avec les personnes présentes dans le campement comme avec les riverains du camp, et plus généralement à l'information du public sur les mesures mises en place.

2. Etablir un diagnostic

Vous veillerez à faire établir aussi rapidement que possible un diagnostic de la situation de chacune des familles ou personnes isolées. Il devra être global pour prendre en compte l'ensemble des problématiques (situation administrative, état de santé, logement, emploi, scolarisation,...) et individualisé afin de prendre en compte les spécificités de chacune des familles et de leur projet.

Une attention particulière devra être apportée au repérage des personnes les plus fragiles (personnes malades, jeunes enfants, ...).

Pour établir ce diagnostic, vous vous appuyerez sur les services de l'Etat et de ses opérateurs et rechercherez, en fonction des besoins et du contexte local, le concours des services de collectivités territoriales (conseil général, centre communal d'action social –CCAS-, aide sociale à l'enfance –ASE...).

Ce diagnostic pourra également être confié à une association.

Lorsque ce diagnostic permettra d'envisager pour certains étrangers une aide au retour volontaire, vous vous appuyerez sur l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ainsi que sur les projets d'insertion existants dans le pays d'origine.

3. Mettre en place un accompagnement

Après l'établissement du diagnostic, qui pourra être plus ou moins complet en fonction du temps et des ressources disponibles, vous identifierez les dispositifs d'insertion à organiser, en mobilisant prioritairement les moyens de droit commun. Vous veillerez également à la continuité de l'accès aux droits des personnes, notamment en matière de prise en charge scolaire et de parcours de soins, afin de maintenir, autant que possible, un suivi des actions collectives et individuelles d'insertion des personnes.

En matière de scolarisation, le principe de l'obligation scolaire s'applique. Sa mise en œuvre repose à la fois sur les maires, l'Etat et les familles. En relation avec les maires et les associations, les services de l'Education nationale, plus particulièrement ceux chargés de la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage, conduiront les actions permettant de prendre en charge sans délai et avec un souci de continuité les enfants présents dans les campements.

Dans ce cadre, vous veillerez également à prévoir des actions portant sur les conditions matérielles de scolarisation dans la mesure où elles ont une incidence forte sur la fréquentation scolaire (à titre d'illustration, le transport, la cantine, les fournitures scolaires).

En matière sanitaire, vous vous appuyerez sur les agences régionales de santé (ARS), chargées de mettre en place les actions permettant de favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, avec une vigilance particulière concernant l'accès à la vaccination et à la santé materno-infantile. Les ARS solliciteront, à cette fin, le concours des services des collectivités territoriales, notamment des CCAS et des services de protection maternelle et infantile, et assureront le lien avec les associations susceptibles d'intervenir auprès de ces populations en matière de santé.

En matière d'hébergement et d'accueil, les solutions doivent être envisagées sur la base des situations particulières des personnes concernées, constatées au moment du diagnostic. Ces situations pouvant être très différentes, l'ensemble des dispositifs mobilisables par les partenaires publics doit être considéré. Il s'agit d'abord de rechercher des réponses aux urgences que vous avez constatées. Il s'agit ensuite de favoriser les parcours d'insertion qui, pour être efficaces, doivent être présentés et expliqués aux intéressés puis, nécessitent que les ménages adhèrent pleinement à ce type de projet et qu'ils soient stabilisés dans des conditions décentes, et accompagnés sur une période temporelle compatible avec l'accès à l'emploi et, in fine, à un logement pérenne.

A court terme donc, préalablement à l'évacuation, le recours à l'hébergement d'urgence doit être recherché lorsque cela est nécessaire, adapté aux situations personnelles et possibles en fonction des disponibilités de places que vous recenserez. Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables.

Dans une action plus suivie, l'aménagement d'un site d'accueil provisoire ou d'autres solutions d'hébergement adapté peuvent être envisagés dans certains cas, dans l'objectif de stabiliser transitoirement les personnes concernées pour favoriser leur insertion. Des solutions de ce type ne peuvent se concevoir que dans un partenariat étroit entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Lorsque le partenariat local est suffisamment construit, il peut être utile de recourir à la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour déterminer et mettre en œuvre les solutions appropriées en matière d'habitat.

Enfin, il est utile de signaler que certains bailleurs sociaux ont pu porter des initiatives adaptées aux personnes concernées par des évacuations de campement, en lien avec des associations.

En matière d'insertion professionnelle, vous disposez désormais d'un nouveau cadre.

Le Gouvernement a, en effet, décidé de faciliter les conditions d'accès au marché de l'emploi pour les ressortissants roumains et bulgares, pour les rapprocher des conditions applicables à l'ensemble des ressortissants communautaires.

Ainsi, pour les personnes présentes dans les campements qui relèveraient de ces deux nationalités, la liste des métiers qui leur sont ouverts sans que la situation de l'emploi ne leur soit opposable sera prochainement élargie, après mise en œuvre des procédures de consultation des partenaires sociaux.

Les taxes dues par l'employeur et le ressortissant lui-même à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) lors de la délivrance du titre de séjour ou de son renouvellement sont supprimées. Vous recevrez très prochainement une instruction conjointe du ministre de l'intérieur et du ministre délégué chargé du budget en ce sens. Toutefois il sera fait application dès maintenant de ces nouvelles dispositions. L'entrée en vigueur de cette mesure est, en effet, immédiate.

En dehors de ces dispositions nouvelles, qui concernent les seuls ressortissants roumains et bulgares, votre action doit s'inscrire dans les mesures engagées par le service public de l'emploi.

Elle nécessite au préalable une analyse qualitative de la situation des personnes concernées afin de déterminer leur distance à l'emploi et au marché du travail. Cette analyse sera conduite par Pôle emploi, et l'unité territoriale de la DIRECCTE, avec l'appui des autres administrations compétentes et des autres partenaires, notamment des collectivités territoriales. Cette phase a aussi pour objet d'informer les personnes sans emploi qui entendent se mettre en situation active d'en rechercher, de s'inscrire à Pôle emploi.

Les mesures de droit commun de l'emploi peuvent être engagées pour les personnes éloignées de l'emploi : formations, orientation vers les structures d'insertion par l'économie comme des chantiers d'insertion, contrats aidés et notamment le contrat d'accès à l'emploi (CAE).

Vous vous appuyerez sur les prestations de Pôle emploi prévues pour une démarche d'accompagnement personnalisé vers l'emploi, renforcé en fonction des situations.

Pour certaines personnes, la question de la maîtrise du français et des savoirs de base pourra se poser. A ce titre, il conviendra d'associer Pôle Emploi, les services et les opérateurs en charge de la mise en œuvre du dispositif des « compétences-clés » et de l'apprentissage des savoirs de base afin de proposer une formule adaptée aux besoins des personnes.

Pour les ressortissants étrangers accédant à l'emploi, vous veillerez à ce que l'instruction des demandes d'autorisation de travail soit menée par les unités territoriales des DIRECCTE dans les délais les plus courts possibles, afin de donner à ce dispositif d'appui à l'insertion professionnelle sa pleine dynamique.

4. Mobiliser les moyens disponibles

Le dispositif mis en place vise à mobiliser les moyens humains et financiers disponibles, en veillant à la coopération des différents partenaires et en utilisant prioritairement les moyens de droit commun, qui, pour l'Etat, sont les crédits affectés aux politiques d'hébergement et de logement, de l'immigration (dispositif du Fond européen d'intégration), les mesures des politiques de l'emploi et de l'éducation nationale, et celles en faveur de l'accompagnement sanitaire et social.

En complément, une attention particulière devra être portée à la mobilisation des fonds européens (FEDER et FSE), dans la mesure de l'état actuel des programmations et des consommations. Pour ce qui relève du financement des opérations d'investissement (structures d'hébergement notamment), il est rappelé que les mesures des Programmes opérationnels régionaux FEDER prévues en faveur des communautés marginalisées sont mobilisables.

La mise en place des mesures d'accompagnement, d'insertion et d'hébergement doit conduire à faire participer largement les acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales, sans lesquelles aucune solution efficace ne peut être construite.

Bien évidemment, l'action qui vous est demandée au profit de populations qui n'ont pas, naguère, bénéficié du respect républicain, prend place, avec ses spécificités, dans l'ensemble des politiques que vous conduisez pour les différentes catégories de populations en situation de fragilité. Les partenaires, les personnels mobilisés doivent être bien informés qu'il s'agit là de l'application légitime du principe d'égalité républicaine et non d'une discrimination, fût-elle positive. Nous vous demandons donc d'accompagner d'ores et déjà cette mobilisation de l'assurance, pour les structures et fonctionnaires qui y concourent, de la pleine reconnaissance de l'effort demandé et de l'engagement qui en résulte pour eux. Vous veillerez à la communication sur ces divers aspects.

Par ailleurs, cette indispensable mobilisation a un coût budgétaire et en ressources humaines. Vos rapports et en suite des présentes instructions, les évalueront avec réalisme. Vous ferez connaître sans retard les éventuelles difficultés administratives qui apparaîtraient.

Pour faciliter vos contacts avec les collectivités territoriales et les grandes associations, le gouvernement sensibilisera les structures qui les représentent ou les regroupent au niveau national, pour obtenir un engagement en commun sur le terrain où il vous est demandé de développer votre action.

Afin de vous assister dans la mise en œuvre des actions mentionnées dans la présente instruction et d'animer au niveau central les travaux interministériels, une mission spécifique est confiée au Préfet Alain Régnier, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Il sera chargé de vous fournir un appui méthodologique et, plus largement, de diffuser différents éléments utiles à la progression des actions engagées. Il sera également attentif aux réalités locales que vous pourrez porter à sa connaissance, notamment en vue des éventuelles évolutions des textes et dispositifs nationaux, auxquelles il contribuera.

Par ailleurs, une mission va être confiée à plusieurs inspections générales pour évaluer les dispositifs d'insertion et d'accompagnement des personnes présentes dans ces campements. Elles seront chargées de procéder à l'état des lieux des dispositifs existants et au recensement des expérimentations en cours et des bonnes pratiques. Vous serez tenus informés du mandat et des travaux de cette mission qui pourront donner lieu, en fonction des initiatives relevées, à une évolution des dispositifs.

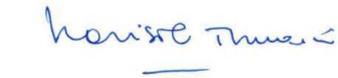
C'est la mobilisation de l'ensemble des partenaires, et des moyens de chacun, intervenant le plus en amont possible, qui permettra d'identifier et de mettre en œuvre les solutions d'insertion les plus adéquates, dans un double objectif de fermeté en matière de sécurité et d'humanité dans la prise en charge des personnes.

Le ministre de l'éducation nationale



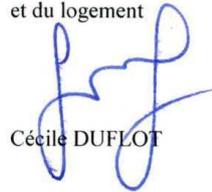
Vincent PEILLON

La ministre des affaires sociales et de la santé



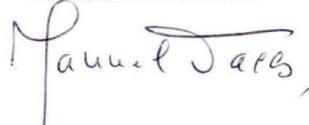
Marisol TOURAINE

La ministre de l'égalité des territoires
et du logement



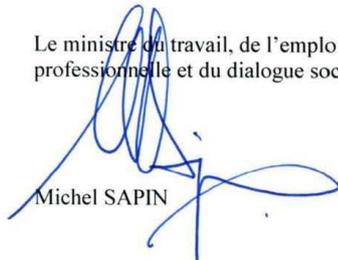
Cécile DUFLOT

Le ministre de l'intérieur



Manuel VALLS

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue social



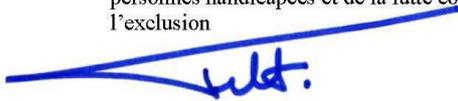
Michel SAPIN

La ministre déléguée auprès du ministre de
l'éducation nationale, chargée de la réussite
éducative



George PAU-LANGEVIN

La ministre déléguée auprès de la ministre des
affaires sociales et de la santé, chargée des
personnes handicapées et de la lutte contre
l'exclusion



Marie-Arlette CARLOTTI

Marie-Arlette CARLOTTI

4.5 Revue de presse

Alter au contenu - Contacter la mairie - Accessibilité - Plan du site - Lettre d'information - Flux RSS - FAQ - 

Rezé

Vous êtes dans : Accueil > Dialogue citoyen > Conférences citoyennes > « Les migrants européens dans la cité » : première séance

« Les migrants européens dans la cité » : première séance

Publié le 26 mars 2015

Une vingtaine de Rezéens sont invités à réfléchir à la problématique des migrants pendant l'année 2015 à l'occasion d'une conférence citoyenne.



25 membres permanents composent la conférence.

La conférence citoyenne « **Les migrants européens dans la cité** » a été lancée mercredi 25 mars à la mairie de Rezé. En guise d'introduction, le maire, Gérard Allard, a rappelé qu'elle avait été déclenchée par une situation inacceptable : « *Nous sommes tous choqués à la vue des bidonvilles qui se développent. Nous ne pouvons pas fermer les yeux et laisser la situation devenir intenable* ».

La conférence a donc un triple objectif :

- la connaissance des migrants d'abord, leur histoire, leur culture,
- la création d'un lien serein notamment entre les riverains et les populations en occupation illicite,
- la proposition de solutions pour remédier aux situations d'habitat indigne et favoriser l'insertion des migrants.



Au premier plan, Alain Guiné, président de la conférence.

Composition du groupe

La conférence est présidée par Alain Guiné, ancien militant syndical et politique, et composée de **25 membres permanents** : représentants du Conseil économique et social communal, des Conseils consultatifs de quartiers, une personne rom de Rezé, une personne connaissant la culture rom, un riverain et des élus.

« **Connaître pour comprendre** »

La séance de mercredi a permis à chacun des participants d'**exprimer ses attentes et sa motivation** à être présent. La plupart sont interpellés par les conditions de vie indignes des populations et ne connaissent pas le problème. Ils veulent « *connaître et comprendre pour faire connaître et comprendre* » comme dirait un participant. Ils veulent en savoir plus et réfléchir collectivement à des propositions.



La conférence rendra son rapport et des préconisations à l'équipe municipale début 2016.

Règles du jeu et calendrier

A l'issue de cette première réunion, des « **règles du jeu** » ont été adoptées pour que les travaux de réflexion sur un sujet aussi sensible se déroulent dans le respect. Un calendrier prévisionnel a également été approuvé pour les trois prochaines séances (30 avril, 20 mai et 18 juin) qui porteront sur :

- la connaissance des migrants,
- l'écoute des riverains,
- la problématique de la santé,
- l'écoute des migrants.

Des déplacements sur le terrain et des rencontres avec des associations seront programmés.

Une **dizaine de séances** sont prévues jusqu'à la fin de l'année 2015 pour qu'un rapport et des préconisations soient remis à l'équipe municipale début 2016.

actu mairie

questions à l'élu



Hervé Neau,
adjoint au
dialogue citoyen

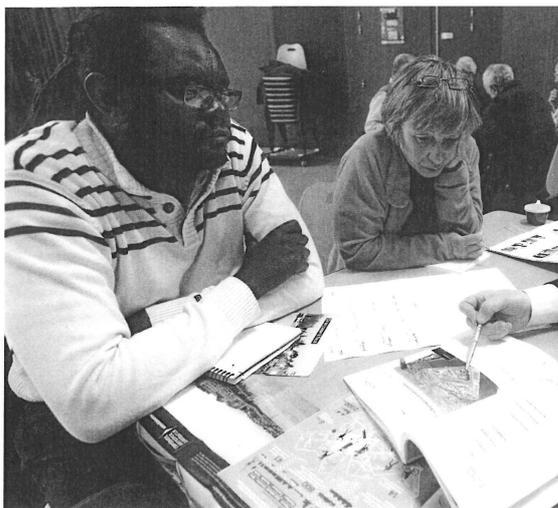
Pourquoi parler désormais de dialogue citoyen ? Jusqu'alors, on faisait de la démocratie

participative. Avec le dialogue citoyen, on élargit le propos : les formes du dialogue sont multiples. C'est un échange à deux, à plusieurs, avec des groupes représentatifs ou pas, sur un thème...

Quels sont les objectifs de la refonte ? Certains dossiers nécessitent plus de concertation. Nous prendrons le temps de co-construire des projets avec les citoyens concernés et tiendrons toujours compte du travail réalisé. C'est un engagement clair pour travailler ensemble en toute confiance. L'enjeu est également de capter plus de publics et de réussir à mobiliser les personnes qui ne s'expriment pas.

Quelles sont les nouvelles formes qui se dessinent ?

Nous en testons plusieurs : des conférences thématiques citoyennes, des forums, des ateliers à la demande. Il faudra aussi tenir compte des nouveaux usages, notamment les outils numériques. Le dialogue citoyen ne se conduit pas derrière un clavier mais pour certains habitants, c'est le seul moyen pour qu'ils interviennent dans le débat, il ne faut pas négliger l'outil.



Depuis mars et jusqu'en juin 2015, 220 Rezéens se réunissent pour réfléchir aux enjeux du futur Plan local d'urbanisme métropolitain qui sera en vigueur en 2018. Document d'urbanisme unique, il déterminera le cadre de vie des habitants pour les 15 prochaines années.

participation

Plus de dialogue avec

Pour étoffer le dialogue avec les habitants, élus et citoyens testent de nouvelles idées : petit tour des expérimentations en cours.

« *Concerter les habitants ou les entreprises, c'est intégrer les points de vue de ceux qui vivent la ville au quotidien et améliorer la qualité des politiques publiques* » précise Hervé Neau, adjoint au maire délégué au dialogue citoyen. La Ville de Rezé dispose ainsi d'une longue tradition de démocratie participative : un Conseil économique et social communal (CESC) depuis 1992, des Conseils consultatifs de quartier (CCQ) depuis 2002, des réunions publiques régulières...

Mais faire vivre ce débat au quotidien, ça n'est pas si simple : comment toucher ceux qui ne s'expriment jamais, comment maintenir la motivation des habitants au fil du temps,

comment s'assurer que les propositions soient suivies d'effets ? « *Au fil des trois années de mandat, les conseils de quartier s'essoufflent parfois. Certains publics, comme les moins de 40 ans, les familles monoparentales ou les actifs participent peu aux instances* » constate Lucie Gineau, responsable du service démocratie locale.

Pour mieux nourrir le débat citoyen, les élus rezéens ont donc décidé d'une refonte du dispositif de participation. Pour le construire, ils expérimentent de nouvelles formes. Les réunions publiques ont désormais lieu à 18h30 au lieu de 20h et un service de garde des enfants est assuré. Place également



les Rezéens

aux conférences citoyennes sur des sujets d'actualité : les rythmes scolaires, les migrants, la sécurité. Les élus répondent aussi à la demande de collectifs d'habitants : c'est le cas de Claire-Cité (dans le quartier de La Houssais) où élus, services et habitants construisent ensemble un projet de rénovation des espaces publics et de la voirie. D'ici l'été, toutes ces formes nouvelles de dialogue seront évaluées : ont-elles permis d'associer des publics différents, sont-elles plébiscitées par les habitants ? Les citoyens volontaires seront invités à construire avec les élus le nouveau dispositif. L'offre de dialogue citoyen renouvelée devrait être opérationnelle en 2016.

Trois nouvelles formes testées

La conférence citoyenne migrants

Lancée en mars dernier, elle regroupe 19 citoyens : des représentants du CESC (Conseil économique et social communal) et de chaque CCQ (Conseils consultatifs de quartier) et des personnes proposées par les groupes politiques présents au conseil municipal. Leur mission ? Dresser l'état des lieux de la situation et collecter les points de vue des riverains, des populations roms, des institutionnels et des associations. D'ici la fin de l'année, le groupe reviendra devant les élus présenter son analyse et faire des propositions afin d'améliorer le vivre ensemble et de favoriser l'intégration des migrants présents sur la ville. Ce type de dispositif a été expérimenté avec la conférence citoyenne sur les rythmes scolaires lors du dernier semestre.

Les ateliers du PLU métropolitain

À compter de 2018, le PLU (Plan local d'urbanisme) qui définit les règles de construction ne sera plus communal mais métropolitain. Pour participer à la définition des orientations politiques de ce document, la Ville de Rezé propose trois ateliers de concertation sur les trois grands quartiers. 220 volontaires se sont inscrits dont de nombreux chefs d'entreprises. Les conclusions de ces groupes de travail seront présentées au pôle métropolitain Loire, Sèvre et Vignoble à l'automne.



Lancement de la concertation autour du PLUm en février 2015.

L'Agora du CESC

Le CESC (Conseil économique et social communal) profite du Débat Loire pour tester un principe d'agora à la Maison du développement durable, au rez-de-chaussée de la médiathèque Diderot. On peut y venir seul et coller son post-it sur un mur d'idées. On peut aussi y venir à plusieurs, débattre d'un sujet puis poster sa contribution sur le site du Grand Débat. Le CESC organise également d'ici la fin mai quatre forums ouverts au grand public sur le thème de la Loire.



Les enjeux autour de la Loire, ça se discute en ce moment au sein de l'agora à la Maison du développement durable.



La conférence sur les Roms arrive à mi-parcours

Au cœur d'une actualité internationale brûlante, la conférence citoyenne sur les migrants européens travaille dans la sérénité. Ses préconisations seront remises au maire, en mars.

Après celle qui a traité des nouveaux rythmes scolaires, et avant celle sur la sécurité, la « conférence citoyenne sur les migrants européens dans la cité » est la deuxième lancée par l'équipe du maire PS Gérard Allard.

Ouverte en mars dernier, elle concerne principalement les Roms, dont la présence dans le quartier de Basse-Ile avait provoqué des réactions houleuses, voire haineuses, l'automne et l'hiver derniers. Comment combattre « la misère en bidonvilles », faire revenir « dans les droits fondamentaux » ces populations vivant dans le dénuement ?

Un sujet délicat

Loin des passions, la conférence travaille sereinement, sous la présidence d'Alain Guiné, 69 ans, ancien ouvrier des chantiers navals Dubigeon et ex-premier adjoint au maire. La trentaine de volontaires - « on n'a refusé personne ! » - vient des conseils consultatifs de quartier (CCQ), du conseil économique et social comme Yves Madeline, et de personnes connaissant la culture rom.

Trois adjoints au maire sont également impliqués, dont Loïc Chusseau, en charge de la solidarité. Le résultat de la première conférence sur les rythmes scolaires est très satisfaisant, ses préconisations ont été largement suivies par la Ville », rappelle Hervé Naau, adjoint au dialogue citoyen. Cette fois, le sujet paraît plus délicat, car il faut aller vers l'intégration des familles roms. Sans



Cinquième réunion pour la conférence citoyenne, mardi soir, en mairie. Résultats attendus au printemps.

négliger les problèmes posés aux riverains par ceux, minoritaires, qui se livrent à des actes de délinquance.

« Des échanges positifs »

« Procéder à des expulsions systématiques ne fait que repousser le problème, il vaut mieux inviter à débattre », ajoute Christian Brochard, premier adjoint. Avant de comprendre, il faut apprendre. » Lors de la quatrième réunion, les ri-

verains de Trembloult ont été entendus. « L'échange a été positif, les ponts ne sont pas coupés avec la Ville, assure Alain Guiné. Au final, nous aurons auditionné beaucoup de monde, dont les associations humanitaires. » Parmi lesquelles Actarom-44 et Armé Sam (« Nous sommes » en langue romani).

La conférence s'est donnée trois objectifs. « Faire un état des lieux de la présence des migrants européens,

recréer du lien entre Roms et riverains, et surtout dégager des pistes de solutions. » Avec ce principal danger : « agir spécifiquement en faveur d'une population en détresse, peut faire courir un risque d'incompréhension de la part d'autres personnes en difficulté vivant depuis longtemps dans la commune. »

Michel TANNEAU.

Environ 400 Roms à Rezé, 1 300 dans l'agglomération nantaise

80 familles recensées

Sur les trois sites en bord de Loire, et le quai situé dans le quartier Ragon, la Ville compte autour de 80 familles roms, soit environ 400 personnes. La moitié vivrait sur le seul site des Sablières, en aval de Trembloult. Dans l'ensemble de l'agglomération, le recensement fait état de 1 300 Roms, « un chiffre qui n'a que peu bougé depuis 2012 », estime Jean-Yves Cochais, directeur général adjoint à la solidarité.

40 enfants scolarisés

Les 40 enfants qui vont à l'école fréquentent presque tous les écoles primaires. Sans problèmes de discipline particuliers. À partir du collège, l'assiduité devient beaucoup plus aléatoire. Idem pour la maternelle, où les familles roms rechignent à envoyer leurs petits. « La scolarisation en maternelle, ce sera un bon indice d'intégration dans les années qui viennent. »

Et la santé ?

Les adultes ou les enfants malades bénéficient de l'aide médicale d'Etat (AME), à ne pas confondre avec la CMU, la couverture maladie universelle. En cas d'urgence, les patients sont accueillis au CHU ou aux NCN, les Nouvelles cliniques nantaises. « Et des campagnes de vaccination ont été effectuées ces derniers mois. »

Domiciliés au CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) sert de boîte postale pour les familles roms. Comme pour d'autres catégories défavorisées de la population, le CCAS est également susceptible d'aider financièrement le lavage du linge - à l'association Hepdalé, quartier du Château. Une aide pour les fournitures scolaires, ou pour les transports scolaires, peut aussi être versée.

Logement social

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Roms ont le droit de travailler dans les 28



Le dernier camp rom s'est installé au printemps, dans le quartier Ragon de Rezé.

pays de l'Union européenne. Dans le Sud-Loire, certains ont trouvé du travail, dans le maraîchage ou la viticulture, par exemple. Ce qui leur donne des revenus, et les rend éligibles à un logement social. C'est le cas pour deux familles à Rezé. « Il faut

compter cinq ans en moyenne pour qu'une famille Rom réunisse les critères. Alors que pour les autres familles, le temps d'attente moyen est de dix-sept mois. »

M. T.

⊕ REZÉ. Proposer des solutions d'accueil aux Roms dans la commune

Rétablir le dialogue

Presse
Océan

La conférence citoyenne sur les migrants européens poursuit ses travaux, entamés le 25 mars dernier.

Alain Guiné et les membres permanents de la conférence citoyenne sur les migrants européens ont un programme encore bien chargé jusqu'à fin mars 2016 : « Il nous reste une dizaine de séances de travail, on devait rendre nos préconisations en fin d'année mais c'est beaucoup trop court, le sujet est vaste et il faut prendre le temps de comprendre les problèmes », souligne le président de la conférence.

Après s'être intéressée aux rythmes scolaires, la conférence citoyenne a invité les Rezéens de tous les horizons à réfléchir et à tenter de comprendre l'arrivée des Roms sur la commune.

« Il nous reste une dizaine de séances de travail jusqu'à fin mars 2016 »

Depuis le 25 mars et le lancement de la conférence, cinq réunions ont déjà eu lieu avec de nombreuses auditions, notamment de l'association Saint-Benoît-Labre qui tient une permanence pour les familles roms à Nantes : « Cela nous a permis de découvrir que la loi n'est pas si accueillante que ça. Pour obtenir une aide ou une allocation, il faut cinq ans de présence reconnue sur le territoire. Les familles sont



La conférence citoyenne se réunit toutes les trois semaines. Photo P.O.J.C.-1.

dans un grand dénuement » note Alain Guiné. Les membres de la conférence ont aussi été informés des aides apportés par les services de la ville de Rezé aux familles roms : domiciliation au CCAS, prise en charge des transports en communs

et de la restauration scolaire, tickets lingeerie. Autre enseignement des premières auditions « Il ne faut pas généraliser. Les familles ont des aspirations différentes. Certaines font des allers-retours en Roumanie, d'autres veulent s'intégrer en

France. Le traitement doit être personnalisé. »

La quatrième séance a été consacrée à l'audition des riverains, représentés au sein de la commission par Edmond Bertreux-Guibert, qui habite à Trentemoult : « Nous avons auditionné des riverains objectifs sur la vie du quotidien. Ils ont constaté des faits de petite et grande délinquance. Il ne faut pas avoir une vision idéalisée des choses. » Alain Guiné confirme : « Les échanges ont été très ouverts et très respectueux. On a découvert des militants associatifs en colère quant à une situation indigne devant chez eux. On a noté plus de colère que de rejet »

Julie Charrier-Jégo

« Comprendre pourquoi ils sont là »

Débat. Alain Guiné le président de la conférence citoyenne est un habitué des couloirs de la mairie. Élu conseiller municipal en 1989, il sera premier adjoint jusqu'en 2001. Il s'occupait des affaires sociales et de la solidarité, deux domaines qu'il retrouve en présidant cette conférence. Les associations estiment à 80 le nombre de familles roms résidant sur la commune de Rezé, soit environ 400 personnes dont 40 enfants scolarisés dans le pre-

mier degré. Ce chiffre est stable depuis 2012 : « Cette arrivée a entraîné la création de plusieurs bidonvilles sur la commune, constate Alain Guiné. Des problèmes sont aussi apparus avec les riverains excédés autour de Trentemoult et la Haute-Île. La conférence est là pour prendre ces problèmes à bras-le-corps. Il faut d'abord comprendre pourquoi et comment cette population est arrivée là. Les Rezéens sont invités à débattre. »



Vous êtes dans : Accueil > Dialogue citoyen > Conférences citoyennes > La conférence citoyenne sur les migrants européens dans la cité fait sa rentrée

La conférence citoyenne sur les migrants européens dans la cité fait sa rentrée

Publié le 14 septembre 2015

Au travail depuis le mois de mars, les membres de la conférence se sont retrouvés après la pause estivale pour poursuivre leurs réflexions. L'occasion de faire un point d'étape devant la presse locale sur l'avancée de leurs travaux.

Lire également

[« Les migrants européens dans la cité » : première séance](#)



Quelques membres ont pu également exprimer les raisons de leur engagement au sein de ce groupe de travail dont les préconisations sont attendues par la Ville au printemps 2016.

Une « conférence citoyenne » est un dispositif ponctuel de démocratie participative qui consiste à confier à un groupe d'habitants, habituellement non spécialistes d'une question mais représentants de la population d'un territoire dans sa diversité, le soin de donner un avis collectif sur un enjeu d'intérêt général.

Vous êtes dans : Accueil > Dialogue citoyen > Conférences citoyennes > Roms : recherche de solutions

Roms : recherche de solutions

Publié le 16 octobre 2015

Lire également

[« Les migrants européens dans la cité » : première séance »](#)

Depuis sept mois, la conférence citoyenne poursuit sa réflexion sur les migrants européens dont font partie les Roms d'Europe de l'Est. Avec un triple objectif : mieux les connaître à travers leur histoire et leur culture, créer du lien entre eux et les Rezéens et proposer des solutions pour favoriser leur insertion.



En mars, une conférence citoyenne sur « Les migrants européens dans la cité » a été lancée.

Après plusieurs séances consacrées au recueil d'informations générales sur le sujet (historique, le contexte à Rezé,...) et à l'audition de riverains et d'associations intervenants sur le terrain, une dizaine de membres de la conférence ont **rencontré des familles roms installées à la Basse-Ile et aux Sablières**. Des discussions à bâtons rompus leur ont permis d'échanger sur leur départ vers la France et leurs attentes en termes de logement, d'emploi et d'avenir pour leurs enfants.

Quitter la Roumanie

Si la Roumanie actuelle ne ressemble plus à celle d'avant 1989 et la chute du régime en place, la situation des Roms n'a pas évolué dans le bon sens. Victime de discriminations et souvent non qualifiée, cette population reste la plus pauvre d'un pays où le salaire moyen est de 200€. « *En Roumanie avec le salaire de mon mari, il n'est pas possible de faire vivre notre famille, c'est pour cela que nous venons ici* », a résumé l'une des femmes présentes.

Scolarisation et émigration

L'avenir des enfants : une préoccupation qui pousse de nombreux Roms à faire le choix de l'émigration vers la France. « *Nous sommes certains qu'ici nos enfants pourront aller à l'école* » confient plusieurs parents. Si la plupart des enfants présents ce jour-là sont scolarisés, **la scolarisation pose problème à l'adolescence**.

Un emploi, un logement

Plusieurs adultes ont **cumulé les expériences professionnelles** depuis leur arrivée dans l'agglomération. Contrats saisonniers chez des maraîchers pour les hommes, heures de ménage pour les femmes... Avec l'assouplissement des conditions d'embauche en 2010, **l'insertion professionnelle des migrants roms a légèrement décollé**.

En matière de logement, les préoccupations quotidiennes des femmes s'invitent dans la discussion : l'accès sécurisé à l'électricité, à l'eau, le ramassage régulier des déchets... A plus long terme, certaines formulent l'espoir de vivre en France et **d'accéder un jour à un logement de « droit commun »**.

La suite de la conférence

Avant la remise de leur rapport à la municipalité, les membres de la conférence vont se réunir autour d'interventions thématiques (santé, emploi, logement, éducation,...) et doivent **rencontrer des représentants d'autres villes** pour échanger sur la base d'expériences concrètes. Le rapport final reposera sur des **préconisations à destination des élus** et non sur une mise en œuvre d'actions.



À table avec les familles roms des Sablières

De nombreux convives ont partagé un repas, samedi, avec les familles roms du camp situé entre Trentemoult et la zone de Cheviré.

Samedi, les familles roms du camp des Sablières avaient organisé un repas, auquel avaient été conviés les associations Médecins du monde, Ame Sam, des enseignants des établissements où vont leurs enfants, des parents d'élèves, des voisins, la conférence citoyenne sur les migrants, les élus. Et un groupe musical, l'Anifanfare, pour danser après le repas. Sous un soleil d'hiver, l'ambiance était conviviale.

« Les gens disent qu'on n'est pas gentils, alors on les a invités à manger pour montrer que ce n'est pas vrai ! » Olivia, 17 ans, lance cette affirmation dans un français hésitant, mais sur un ton volontaire. À ses côtés, Rodica, Portocala et Cosnina approuvent en riant. Ce sont elles qui ont préparé les plats servis aux invités. Les *sarmăles*, choux farcis à la viande et au riz, les *ardei umpliti*, poivrons farcis ou encore les délicieux *gogosi* (prononcer gogoche), des beignets sucrés enrobés de chocolat.

« Une volonté réelle d'intégration »

Les très nombreux convives attablés apprécient. « L'idée d'organiser ce repas est vraiment venue des familles. C'est la manifestation d'une volonté réelle d'intégration », explique Fanny Bordeianu, médiatrice sanitaire à Médecins du monde, qui suit depuis des années les familles roms de Rezé, d'un camp à l'autre, au gré des expulsions. « L'équipe de bénévoles, aidée par Ame Sam, a juste apporté un soutien logistique », ajoute Catherine Frapard, responsable du programme média-



En fin de repas, joyeuse ambiance dans le camp rom des Sablières.

tion-Bidonville.

Les bénévoles de Médecins du monde interviennent une fois par semaine sur le site, pour tout ce qui concerne l'accès à la santé, de l'ouverture des droits à la prévention des accidents domestiques en passant par tous les problèmes qui peuvent survenir pour une population vivant dans une certaine précarité.

Le camp héberge vingt-cinq familles, ce qui représente entre 150 et 200 personnes, enfants compris. Des enfants qui, pour l'heure, courent dans tous les sens, en évitant

(ou pas) les flaques d'eau. Ils sont heureux de jouer avec leurs petits camarades des écoles Plancher et Jean-Jaurès. Aurélie cumule les fonctions de maman et de voisine. Et comme en plus elle est professeur de cuisine, elle n'a pas hésité. Elle a fait des gâteaux et a participé au service avec ses filles. « J'ai sympathisé avec une maman rom, nos enfants vont à l'école ensemble. J'avais envie de vivre ce moment de partage. »

Des enseignants du collège Salvador-Allende sont également présents

comme Lola, qui enseigne le français seconde langue ou Edwige, professeur d'arts plastiques. « Il y a une quinzaine d'élèves roms au collège et ce n'est pas toujours facile d'être Rom aujourd'hui. Il faut du temps pour instaurer, dans un quotidien fragile, une confiance indispensable. Mais les choses avancent, ce repas en est la preuve. »

Une part a été gardée pour le maire, dont la venue était espérée mais incertaine.

actu mairie

conférence citoyenne

Roms : recherche de solutions

Vingt-deux habitants sont réunis au sein d'une conférence citoyenne sur les migrants européens. Leur mission : éclairer le débat et faire des propositions visant à une insertion autonome des Roms à Rezé.

Depuis huit mois, les membres de la conférence citoyenne poursuivent leur réflexion sur les Roms présents sur le territoire depuis 2007. Avec un triple objectif : mieux les connaître à travers leur histoire et leur culture, créer du lien entre eux et les Rezéens, enfin, proposer des solutions pour favoriser leur insertion.

Après avoir consacré plusieurs séances de travail au recueil d'informations sur ce dossier et entendu des riverains et des associations intervenant sur le terrain, une dizaine de membres de la conférence ont rencontré des familles roms installées à la Basse-Île et aux Sablières. Ces discussions leur ont permis de parler de leur départ vers la France et de leurs attentes en termes de logement, d'emploi et d'avenir pour leurs enfants.

Avant la remise de leur rapport à la municipalité, les membres de la conférence vont se réunir pour aborder



Les membres de la conférence citoyenne sur les migrants sont allés sur le terrain rencontré les Roms.

les questions de santé, emploi, logement, éducation... Ils doivent aussi rencontrer des représentants d'autres villes pour échanger leurs savoir-faire sur la base d'expériences concrètes. Le rapport final, prévu pour

le premier semestre 2016, reposera sur des préconisations à destination des élus.



À voir, la vidéo sur reze.fr dans la rubrique « Dialogue citoyen »

4.6 Annexes jointes (sur CD)

- 4.6.1 Documents de cadrage,
- 4.6.2 Documentation remise aux participants
- 4.6.3 Comptes rendus des séances,
- 4.6.4 Comptes rendus des visites de terrain,
- 4.6.5 Rapport final.

